



Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud



Sommaire :

<u>I) Présentation générale du territoire.....</u>	<u>7</u>
<u>II) Objectifs et plan d’actions opérationnel.....</u>	<u>31</u>
<u>III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat.....</u>	<u>40</u>
<u>IV) Le suivi et l’évaluation.....</u>	<u>43</u>
<u>V) La durée du contrat.....</u>	<u>43</u>
<u>VI) Modification du contrat.....</u>	<u>43</u>



Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud



PREFET DU
TERRITOIRE DE BELFORT



Etabli entre

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort

et

La communauté de communes des Vosges du Sud, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Luc Anderhueber,

ci-après dénommés les porteurs du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du (des) département(s) et de la région.

Contexte particulier

Ce contrat de ruralité a été réalisé dans des délais très contraints¹, l'exécutif de la communauté de communes ayant été mis en place le 14 mars 2017 seulement.

Il a été conçu comme une feuille de route permettant de fédérer la nouvelle intercommunalité autour d'un projet de territoire et ne comprend qu'un plan de financement partiel, qui sera complété au gré des partenariats développés et des travaux des Commissions Communautaires chargées de la mise en œuvre des actions.

Compte tenu des délais impartis pour réaliser le présent document, la Communauté des Communes des Vosges du Sud n'a malheureusement pas pu solliciter les partenaires qu'elle aurait pourtant souhaité intégrer à la réflexion. C'est pourquoi, il est prévu d'inviter les partenaires identifiés à une réunion de présentation du contrat² afin de les associer à la démarche engagée.

Les partenariats développés seront formalisés par voie d'avenant au contrat.

¹ Voir le calendrier d'élaboration en annexe

² Voir le projet de courrier à adresser aux partenaires potentiels après adoption du contrat de ruralité par le conseil communautaire le 20 juin prochain

I) Présentation générale du territoire

A) Le Territoire du contrat

• Les chiffres

1 communauté de communes instituée le 01/01/2017

127 km²

22 communes

15 398 habitants

Accès aux services publics, marchands et aux soins

6 RPI / 1352 élèves

2 collèges / 731 élèves

41 commerces

63 sports et loisirs

66 action sociale et santé

19 médecins et dentistes

25 autres professionnels de santé

4 pharmacies

Capacité résidentielle

7 343 logements

77 % individuels 33 % collectif

73 % propriétaires 25 % locataires 9 % locataires sociaux

Attractivité économique

7 229 actifs 3 440 emplois

1 415 actifs entrants 4 179 actifs sortants 2 060 actifs locaux

82 ha de zones d'activités 64,3 ha occupés par 89 établissements pour 1 274 emplois

Mobilités locales

91 % des ménages disposent d'une voiture

3 lignes de bus principales

4 lignes de bus secondaires

62 arrêts de bus

Environnement

1 173 ha urbanisés 7 %

127 ha urbanisés de 2002 à 2016

Altitude max : 1 240 m / Altitude mini : 380 m

Superficie de forêt : 68 %

Cohésion sociale

28 % personnes seules

32 % couples sans enfants

8 % monoparents

16 % 60-74 ans

10 % 75 ans et plus

60 % de ménages imposés

9 % de taux de pauvreté

333 bénéficiaires du RSA (+ 42 % depuis 5 ans)

639 allocataires sous le seuil de bas revenus (+ 22 % depuis 5 ans)

1 040 demandeurs d'emplois (+ 27 % depuis 5 ans)

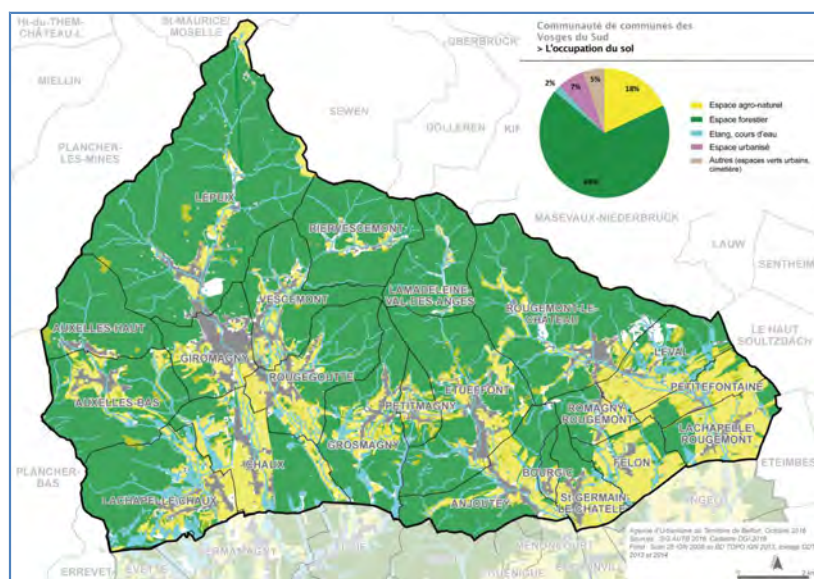
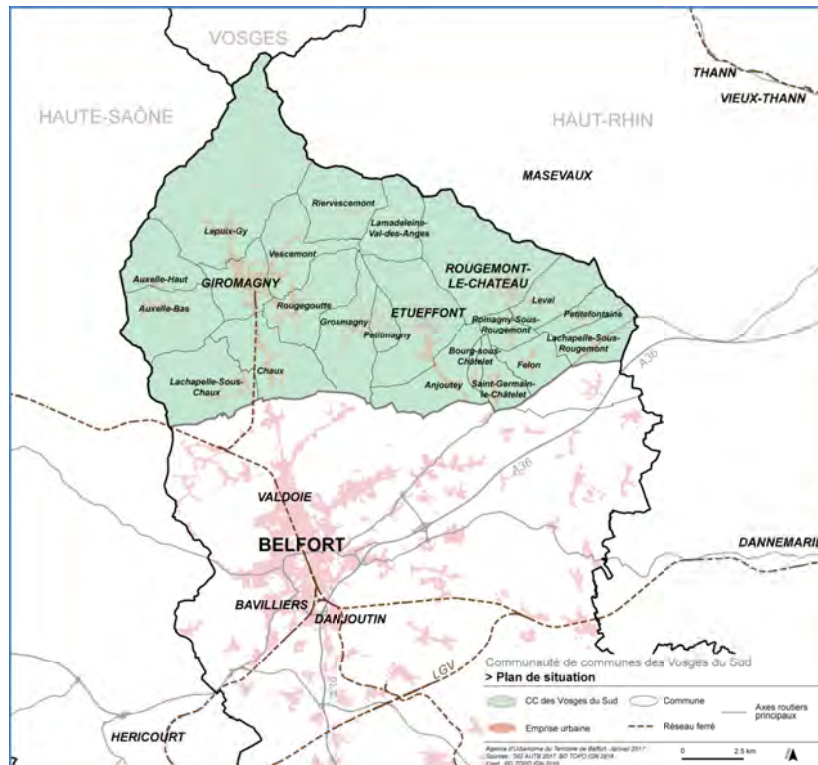
} Chiffres de 2014

• Identité, structure et accroche territoriale des Vosges du Sud

Les Vosges du Sud résultent de la fusion récente de deux communautés de communes de moyenne montagne au contact des plaines de la Trouée de Belfort.

Les Vosges du Sud sont marquées par l'identité forte des vallées vosgiennes - *elles sont trois : la Savoureuse, la Madeleine, la Saint Nicolas* - descendant des crêtes - *le Ballon d'Alsace en est le point culminant* - et ponctuées par des bourgs placés aux débouchés sur la plaine - *Giromagny, Etueffont, Rougemont-le-Château*.

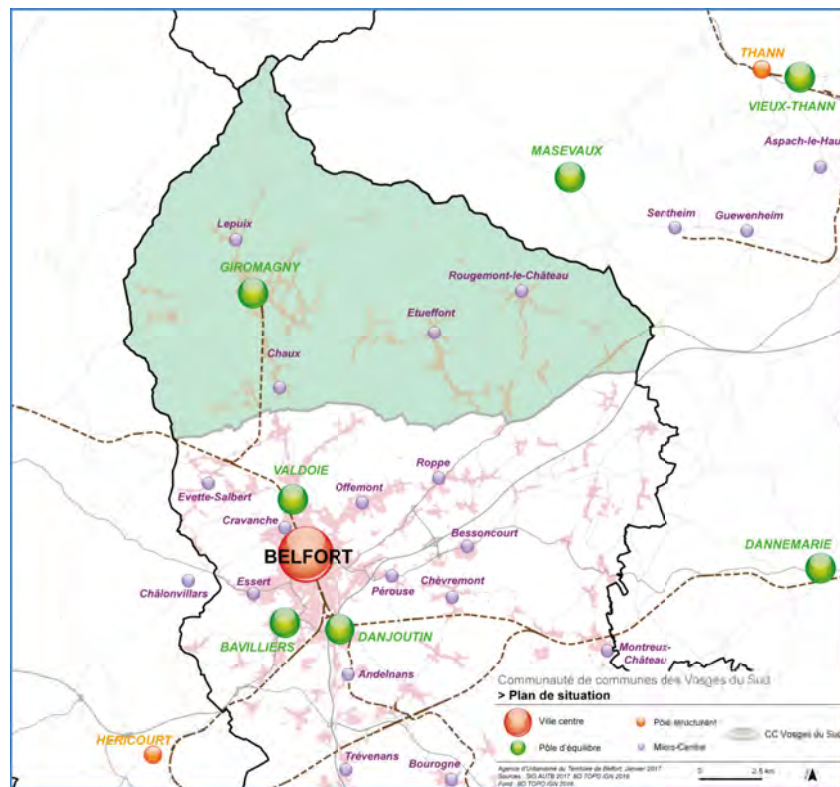
L'identité du territoire tient fortement de cet héritage géographique et culturel vosgien, qui fut longtemps marqué par une double économie agro-pastorale et forestière liée au milieu montagnoux associée à des industries minières, métallurgiques et surtout textiles.



Si les années 1960 marquent le déclin du schéma économique traditionnel - *laissant une problématique de friches encore très présente* - le territoire réalise depuis une transformation liée à l'élargissement de son espace relationnel marqué principalement par son inclusion au Nord Franc-Comtois, c'est-à-dire au grand bassin de vie de Belfort-Montbéliard.

En témoignent les faits suivants :

- le pôle de service et d'emploi le plus fréquenté est Belfort, l'industrie locale se rattache à la filière automobile (Reydel/PSA),
- les nouveaux habitants proviennent des villes proches auxquelles ils restent liés par l'emploi,
- la montagne développe une fonction d'aménité qui constitue une activité touristique à potentiel, etc...



Dans ces conditions, les liens externes que sont l'A36, la gare de Belfort-Montbéliard TGV, voir l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse, situés hors périmètre, deviennent des équipements stratégiques pour entretenir la dynamique de développement.

L'accroche territoriale des Vosges du Sud est prioritairement tournée vers Belfort comme l'indiquent les échanges domicile/travail ou les flux de lycéens. Mais il faut aussi évoquer l'importance des pôles de service et leur inclusion dans les réseaux ruraux.

Les pôles de services s'appuient sur Giromagny qui a fonction de chef-lieu relayé par deux pôles locaux : Etueffont et Rougemont le Château. Le SCoT approuvé en 2014 institue l'importance d'une nouvelle ruralité raccordée et étayée par les petites centralités. Celles-ci sont liées entre elles par des partenariats, des pratiques locales et s'ouvrent au-delà des limites de la communauté de communes : vers l'ouest la vallée du Rahin et de Haute-Saône, vers l'est celle de la Doller et du Haut-Rhin.

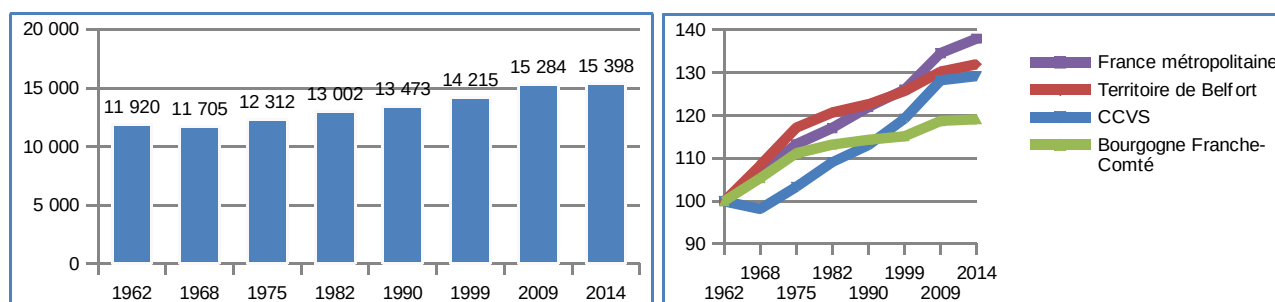
• Portrait dynamique des mutations en cours

- Socio-démographique

Le territoire fait preuve globalement d'une assez bonne dynamique démographique qui trouve sa force dans l'attrait résidentiel des petites communes dopées par la proximité de l'agglomération belfortaine et du bassin de vie Haut-Rhinois.

Toutefois, Giromagny, à l'instar des pôles secondaires du département, voit s'effriter sa population. C'est donc un enjeu majeur de retourner la tendance du bourg-centre.

Cette dynamique démographique favorable n'exclut pas des évolutions structurelles délicates comme la présence de ménages précaires et le vieillissement général. Cela doit être un fait orientant pour des actions de cohésion sociale, de déploiement de services et de lutte contre l'isolement physique et matériel.



- Habitat

Les Vosges du Sud ont été dynamisées par une offre foncière attractive accompagnée de logements produits par des nouveaux venus. La structure du parc est majoritairement en accession et faite de maisons individuelles.

Pour autant, on note la présence d'un parc social locatif fixé sur les communes les plus importantes. Ce parc est fortement occupé, même si les logements de la première génération sont à revaloriser. La thématique du locatif social reste importante pour le renouvellement démographique qu'elle induit.

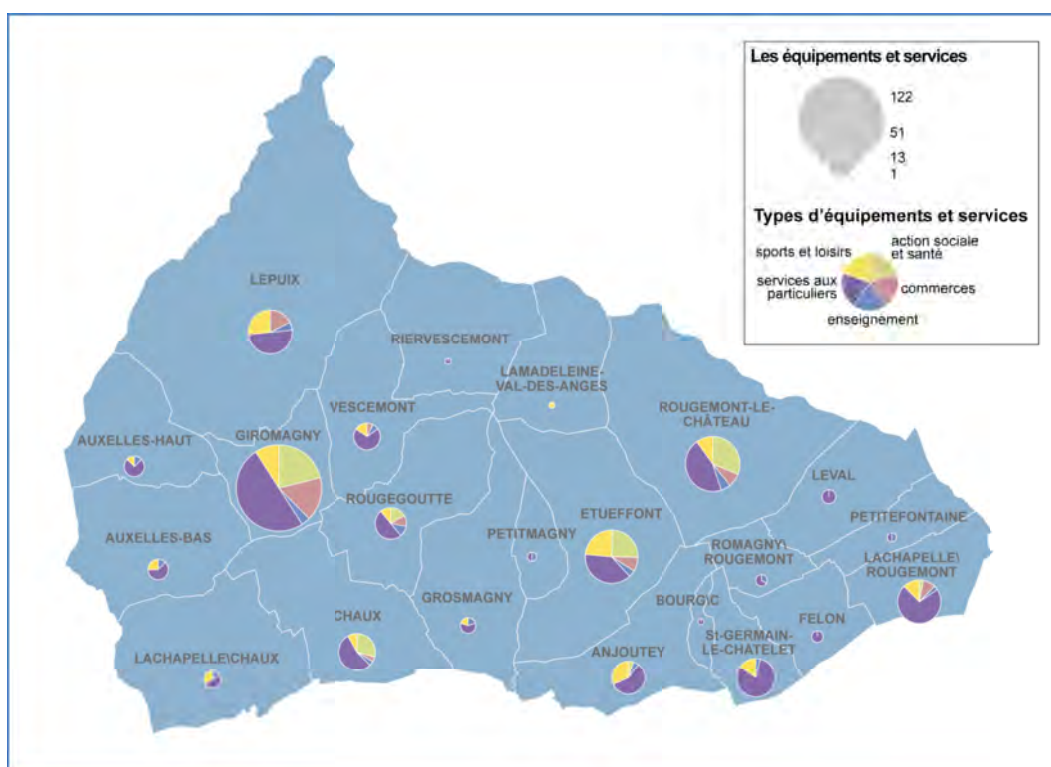
Le parc traditionnel ancien est menacé par une relative obsolescence au regard des attentes résidentielles actuelles. Une action de réhabilitation est engagée et sera à élargir à la diversité intercommunale.

D'autres thématiques spécifiques, comme le patrimoine des corps de fermes et des maisons anciennes vacantes, trouvent un intérêt à la fois résidentiel et patrimonial.

- Equipements, services et commerces

Le territoire dispose d'un bon potentiel serviciel, même si celui-ci appelle un effort de dynamisation. Il se localise en principe dans les pôles où sa fonction est associée au commerce. On notera des points forts comme la culture, les établissements de santé spécialisés et certains équipements sportifs.

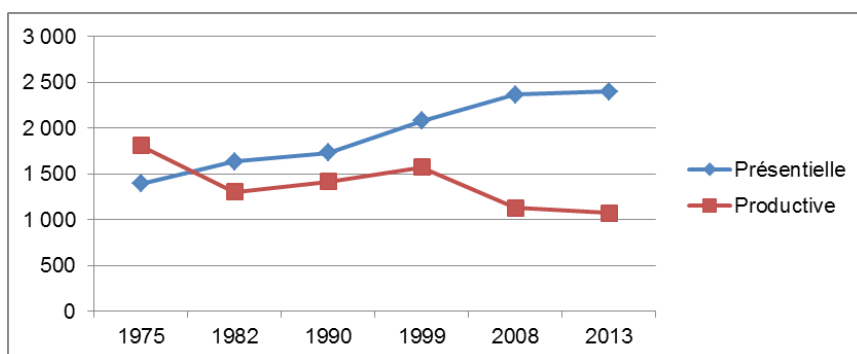
Sur le terrain commercial, l'offre de proximité est bonne, malgré un fort besoin de rajeunissement des infrastructures traditionnelles en centre-bourg. Une politique active est engagée sur ce terrain, pour stimuler les projets liés aux reprises des locaux vacants.



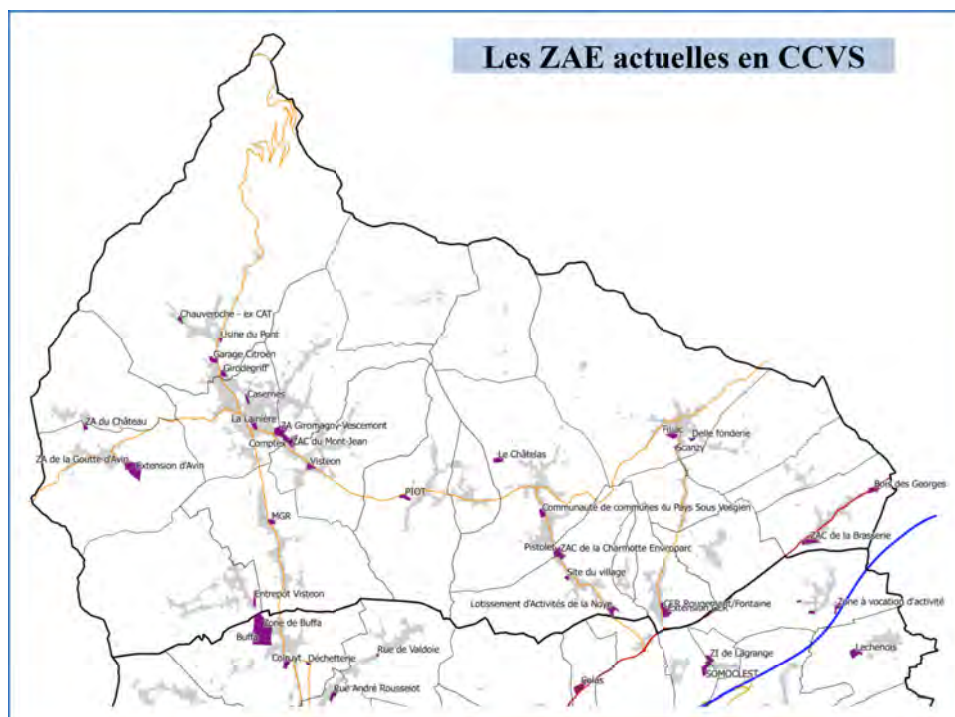
- Economie

Le tissu économique est structuré par une sphère servicielle en hausse et une sphère productive en baisse, bien que celle-ci apporte beaucoup à un territoire qui a gardé de son passé de l'attrait pour les industries.

En ce sens, les PME y trouvent de bonnes conditions en rapport avec le bassin d'emploi de Belfort, Montbéliard ou Mulhouse (Reydel, 350 emplois, Mécaplus : 60 emplois, Macplus : 60 emplois, Sebill : 55 emplois, Eurocar : 50 emplois...).

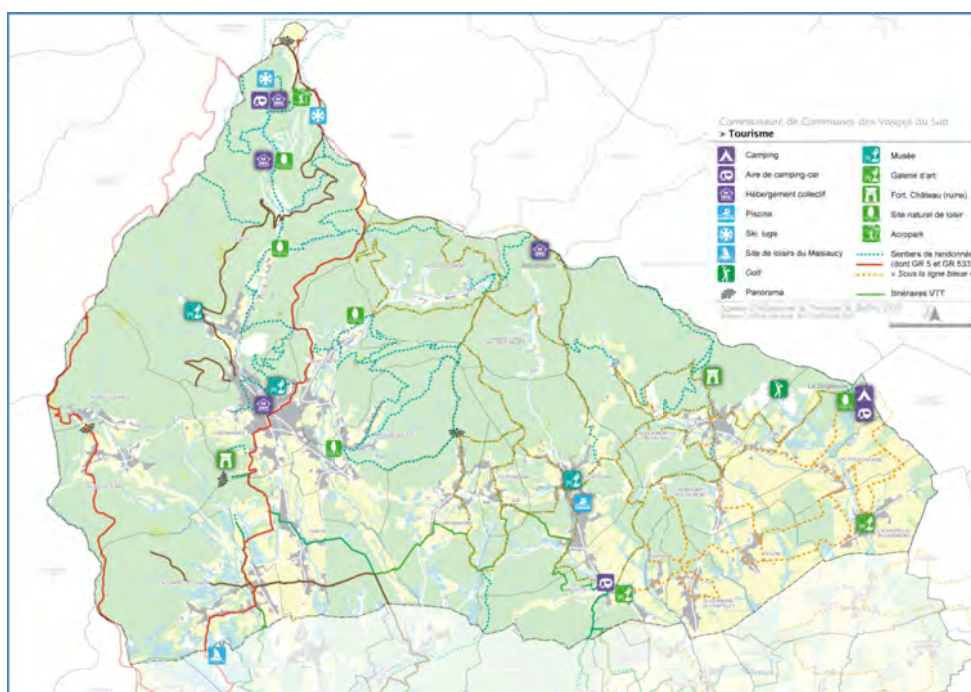


Les sites d'activités doivent être entretenus et sécurisés en matière de haut-débit et de desserte routière. Toutefois, le modèle le plus pertinent dans le paysage sous-vosgien n'est pas forcément celui des « zones », mais plutôt celui du « sur mesure » permettant d'installer les établissements en bonne place pour se combiner avec la réalité locale.



- Agriculture, tourisme

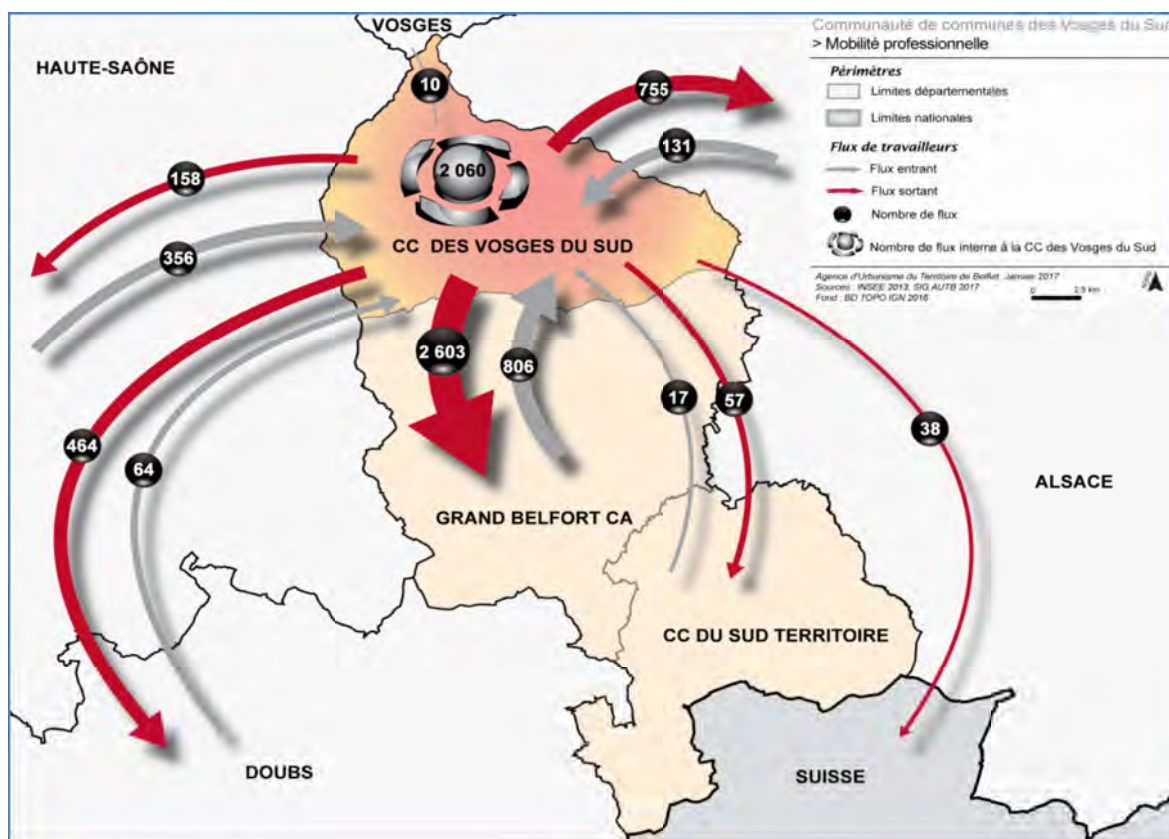
De nouvelles générations d'agriculteurs introduisent une pratique adaptée au terrain particulier du piémont, en s'orientant aussi vers des pratiques respectueuses de l'environnement, des produits de bonne qualité diffusés en circuits courts, l'entretien des paysages et des attributs ruraux.



L'économie touristique est liée au Ballon d'Alsace, auquel s'associent d'autres faits rares liés au patrimoine, aux étangs ou au golf de Rougemont-le-Château. Les activités hivernales de neige et la grande randonnée (GR5) concernent la communauté de communes. Les pratiques d'aménités quoique nombreuses, sont toutefois insuffisamment exploitées, non pas dans la recherche d'effets de masses dont les impacts seraient dommageables, mais de filières qualitatives liées à une capacité d'accueil sous-dimensionnée (hébergement, restauration, activité thématique).

La double thématique agriculture patrimoniale et tourisme, sera centrale dans la construction d'une image neuve de l'intercommunalité, avec des effets d'attractivité orientés vers l'emploi et de cadre de vie.

- Mobilités locales et accessibilité



Pour ce territoire rural les enjeux de l'accessibilité sont doubles : locaux pour ce qui est du fonctionnement dans la proximité, externe pour ce qui constitue les liens vitaux au grand bassin de vie.

L'accessibilité locale reste bonne avec des distances-temps moyennes de l'ordre de 5.8 km/11'. Les écarts internes maximaux sont de 14 km/19' entre Giromagny et Lachapelle-sous-Rougemont. Par contre les pistes cyclables restent embryonnaires ou sous forme de projet...

L'accessibilité externe est plus problématique : favorable pour les communes proches de la D83 qui ouvre sur l'A36, elle l'est moins pour celles que traverse la D465, moins favorable pour aller au-delà de Belfort, en direction du sud.

MOBILITE D'INTERDEPENDANCE

D km t/min	Lachapelle-ss- Rougemont	Rougemont-le-C.	Etueffort	Giromagny	amplitude
Mulhouse	29 32'	33 41'	41 41'	44 46'	15 12'
Fontaine (14,1)	8 11'	12 19'	16 22'	19 27'	11 16'
Bessoncourt (14)	13 15'	12 18'	13 19'	18 28'	5 11'
Belfort (13)	15 20'	15 25'	14 24'	12 21'	3 5'
Gare TGV	27 20'	28 26'	25 27'	24 30'	4 10'
Delle	38 33'	38 39'	37 38'	35 42'	3 9'
Sochaux	32 23'	34 29'	31 30'	29 33'	5 10'
Montbéliard	35 28'	37 34'	34 35'	32 38'	5 10'

- * Avantage donné par accès A36 Fontaine (14,1) avec péage
- * Avantage donné par accès A36 Bessoncourt(14)
- * Avantage donné par transit via D83
- * Pénalisation due au transit par Belfort A36 (13)
- * Accès à Belfort ≤ 25'
- * Accès à Montbéliard ≤ 35'
- * Accès à Delle ≤ 38'
- * Accès à Mulhouse ≤ 41'

1 ≤ 10'
10 < t ≤ 20'
20 < t ≤ 30'
30' < t



• L'intelligence rurale des Vosges du Sud

La ruralité se caractérise localement sur des faits spécifiques propres à chaque territoire, il n'existe pas de réalité dans l'absolu. Concernant les Vosges du Sud, la ruralité se dessine sur trois faits majeurs :

- Des faits culturels : la tradition des montagnes vosgiennes attachées aux vallées et à leur valorisation agro-pastorale va de pair avec un dynamisme économique. Les habitants sont actifs et veulent rester inclus au grand bassin d'emploi. Leur spécificité tient à leur tradition et à leur dynamisme associatif, culturel et relationnel. Le renouveau de la tradition est ponctué par une vie festive sans archaïsme parfaitement adaptée par les nouvelles générations.
- Une faible densité comme atout : en milieu rural le niveau de service est fondé sur la mobilité qui compense la faiblesse de densité humaine. Ceci est un relatif handicap si l'on veut rentabiliser des modèles urbains en matière de transports en communs par exemple. Par contre, l'interconnaissance des usagers permet des modes de rapports plus qualitatifs, dès lors que la communication fonctionne. Les initiatives particulières vont pouvoir fonctionner sur un mode convivial simple à mettre en œuvre. L'accès à internet stimule considérablement un potentiel présent.
- Des contacts directs : le raccourcissement du dire au faire est un avantage qui peut s'ouvrir dans plusieurs domaines, ceux d'une politique de développement local (créer de l'emploi, des services, des infrastructures, un cadre de vie...) liés à ceux de la vie courante (cohabiter, covoiturer, consommer mieux, polluer moins, mutualiser...). Le circuit court n'est pas limité à la vente des produits de la ferme, ils concernent l'ensemble d'un mode de vie fondé sur l'esprit pratique.

A) Les enjeux du territoire

Présentation du contexte socio-économique global, des principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire

Dans le contexte particulier de création de la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays-sous-Vosgien et de la Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse, un enjeu transversal de recomposition intercommunale du territoire est identifié.

En effet, les deux collectivités fusionnées ne partageaient ni le même bassin de vie (vallée de la Savoireuse pour les uns et bassin versant de la Bourbeuse pour les autres), ni les mêmes compétences communautaires³ et avaient mis en œuvre des modes de fonctionnement différents.

Il s'agit donc de donner de la cohérence à cette nouvelle intercommunalité et d'uniformiser son fonctionnement en bâtissant ensemble un projet de territoire, une feuille de route.

Cet enjeu se déploie à travers chacune des thématiques du contrat de ruralité mais comporte également ces actions propres.



Nota : les informations reprises dans les tableaux d'analyse des enjeux qui suivent, sont issues principalement du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. La perception que les élus ont du territoire y figure également, ils ont été réunis dans le cadre de la commission cadre de vie à deux reprises pour définir ces enjeux.

³ Voir en annexe l'arrêté préfectoral n° 90-2016-12-14-20002 portant fusion des CCHS et CCPSV et créant la CCVS



ATOUS	FAIBLESSES
<p>Une offre de santé de proximité importante et variée (masseurs-kinésithérapeutes, podologues, ostéopathes, dentistes, généralistes, infirmières), confortée par le regroupement de personnels de santé (maison médicale à Etueffont et maison de santé pluriprofessionnelle des Errues). A Etueffont mise en location du cabinet médical par la commune</p> <p>Une offre pour les publics spécifiques : 2 EHPAD à Giromagny et Rougemont-le-Château, et accueil des handicapés aux Eparses à Chaux (adultes), à l'institut Perdrizet à Giromagny (enfants et adolescents) et à l'Institut d'éducation motrice à Etueffont.</p>	<p>Une offre de soin en déclin sur la partie ouest (Haute-Savoireuse) d'après étude ARS. Territoire peu attractif pour les jeunes praticiens et notamment les généralistes.</p> <p>Difficulté de mobilité d'une population vieillissante et parfois en situation précaire</p> <p>=> Hausse des inégalités territoriales de santé, d'accès aux soins et aux services publics de proximité (contexte local + ouverture de l'hôpital médian)</p>
<p>Deux collèges, et des RPI pourvus d'accueils périscolaires de services de restauration et de ramassage scolaire</p> <p>Des structures pour la petite enfance et l'enfance : une crèche sur 3 sites, 40 places au total), un relais assistante maternelle et un1 Lieu d'accueil parents enfants</p> <p>Culture, sports et loisirs : une offre riche en équipements : piscine, médiathèques, un espace culturel, social et sportif communautaire qui ouvre bientôt ses portes</p>	<p>Les seuils d'ouverture et de fermeture de classes ne sont pas adaptés à la spécificité et à la taille des villages ; pas d'équivalents des actions en ZEP pour les territoires ruraux, dont les élèves peuvent aussi être en difficulté dans les classes uniques et que les réseaux d'aide ont été supprimés.</p> <p>Compétence scolaire sur une partie de l'intercommunalité seulement</p> <p>Amplitude horaire inadaptée de certaines structures d'accueil petite enfance/ jeunesse f</p>
<p>2 bureaux de Poste, 1 agence postale et 1 relais postal</p> <p>Une proximité de polarités commerciales : Bessoncourt, Belfort, Masevaux</p>	<p>Fréquentation de la Poste d'Etueffont en baisse, amplitudes horaires faibles et inadaptées</p> <p>Fragilité de l'offre commerciale (stationnement, accessibilité, attractivité)</p> <p>Faiblesse de l'accès au numérique</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le bassin de vie de Giromagny (partie ouest de la CCVS) sera répertorié en zone fragile en termes d'installation des médecins. Ceux qui s'y installeront pourront prétendre sous conditions, à l'aide du CAIM : 50 000 €, à des aides fiscales et à des aides du pacte territoire santé (dont PTMG).</p> <p>Réaménagement de la piscine : réflexion à mener sur le passage d'un syndicat de gestion et à une gestion communautaire : opportunité ?</p>	<p>Vieillessement de la démographie médicale (Haute Savoireuse surtout)</p> <p>Réaménagement de la piscine : réflexion à mener sur le passage d'un syndicat de gestion et à une gestion communautaire : menace ?</p>
<p>Diagnostic stratégique réalisé pour LEADER Vosges Comtoises</p> <p>Elaboration du PLUi en cours</p>	<p>Disparition complète des services publics dans les petites communes après la fermeture de l'école communale : sans service public, perte d'attractivité pour l'installation de nouvelles familles</p>



ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Une dynamique engagée, notamment à Giromagny et plus largement sur le territoire de la Haute Savoureuse (AMI nationale « centre-bourg », AMI régionale « bourg centre », OPAH, opération FISAC)</p> <p>Giromagny est également lauréate de l'appel à projets FISAC 2017</p> <p>Maillage équilibré du territoire avec la présence de bourgs de proximité (Etueffont et Rougemont-le-Château) préservant une vie locale, associée à un centre bourg exerçant des fonctions de centralité plus importante (Giromagny), défini comme pôle structurant par le SCOT</p>	<p>Un territoire étiré d'est en ouest et un bourg centre (chef-lieu de canton, pôle structurant du SCOT, lauréat AMI) qui n'est pas central.</p> <p>L'organisation actuelle de l'espace public ne met pas en valeur les espaces de vie des bourgs</p> <p>Des logements vacants, dégradés et difficiles à remettre sur le marché à Giromagny et Rougemont-le-Château</p>
<p>L'espace de la Savoureuse sera achevé en 2017 et accueillera le centre socio-culturel (activités périscolaires), la médiathèque, le théâtre, le service de restauration scolaire, et plusieurs associations</p>	<p>Un patrimoine bâti en déshérence surtout dans les bourgs</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Consolider et maintenir la dynamique de réhabilitation et de revitalisation du centre-bourg lancée à Giromagny grâce à l'AMI bourg centre et à l'AMI régional centre bourg</p>	<p>Dépendance aux soutiens techniques et financiers obtenus avec l'AMI centre-bourg</p> <p>Les bourgs centres sont affaiblis par le développement périphérique : fermeture de commerces, perte de population à Giromagny</p> <p>Pérennité des équipements et services face aux coûts de fonctionnement (piscine, manifestations culturelles)</p>
<p>Proximité du ballon d'Alsace où l'opération grands sites est en cours</p>	<p>Dégradation et vacance du patrimoine habité</p> <p>Capacités financières de la population pour l'entretien et la réhabilitation ou la transformation du patrimoine</p> <p>Fragilisation des anciens jardins (Roseaie et parc Gantner) par arrêt de leur gestion et mutation probable</p>
	<p>Dépendance accrue vis-à-vis de centres de décision extérieurs au territoire (exemples, syndicat de la piscine, SDIS)</p> <p>Taille critique d'Etueffont et Rougemont-le-Château pour conserver leur niveau de services</p> <p>Attractivité des pôles voisins : Masevaux et Belfort (économique et service)</p>



ATOOUTS	FAIBLESSES
<p>Grande distribution du patrimoine et de l'offre touristique sur tout le territoire de la communauté de communes : golf de Rougemont, camping du lac de la Seigneurie, restaurants, gîtes, château de Rougemont, fort Dorsner, station de ski du Ballon d'Alsace, forge-musée d'Etueffont...</p> <p>Attractivité touristique d'envergure nationale : opération Grand Site au Ballon d'Alsace en cours</p> <p>Territoire propice aux pratiques aux activités de pleine nature : trail, VTT, randonnées (GR5), pêche, cyclotourisme, ...</p>	<p>Une dispersion du patrimoine qui provoque un risque de dilution. Des éléments patrimoniaux à l'abandon, sans perspective d'avenir.</p> <p>Piscine en difficulté économique : réduction des services</p> <p>Faiblesse de l'offre « 4 saisons » et manque d'hébergements de qualité au Ballon d'Alsace.</p> <p>Manque de communication : signalétique insuffisante, communication par internet faible et Office du tourisme peu ouvert</p>
<p>Action du Département et du PNRBV pour l'entretien des paysages ouverts (à Auxelle-Haut et Rievescemont)</p> <p>Patrimoine naturel souligné par la présence du PNRBV et la présence de 3 zones N2000</p> <p>Des paysages emblématiques autour des sommets, ruisseaux et étangs et une diversité des paysages (montagne, collines, plaine, grands massifs forestiers),</p> <p>Richesse du réseau hydrographique (eau courant, eau dormante, en traversée de village)</p> <p>Sites géologiques inventoriés pour leur spécificité historique (anciennes mines) et actuelle (2 carrières)</p>	<p>Médiocrité des entrées de village (lisibilité en tant qu'« portes », qualité des abords)</p> <p>Façades de certaines habitations dans nos villages peu avenantes pour les touristes</p> <p>Incidence paysagère de l'exploitation des roches.</p>
<p>Un important tissu de petits établissements (PME et TPE) et de nombreux espaces d'activités économiques (syndicat multisite nord)</p> <p>Un artisanat très développé</p> <p>De gros employeurs (Reydel, Mécaplus,...)</p> <p>Une économie partagée entre des activités productives historiques et un développement croissant des services à la population : une tertiarisation de l'économie locale</p> <p>Une proximité des grands bassins d'emplois (Belfort : Alstom, Montbéliard et Mulhouse : Peugeot)</p>	<p>Image dégradée de certaines zones d'activités et présence de nombreuses friches industrielles</p> <p>Manque de disponibilités foncières pour l'extension des entreprises existantes</p> <p>Nuisances sonores (carrières, desserte des grandes entreprises)</p> <p>Activités économiques orientées vers des secteurs à faible valeur ajoutée pour le territoire</p> <p>Un accès insuffisant aux communications numériques et à la téléphonie mobile</p> <p>Un développement économique dépendant des infrastructures routières et notamment d'une liaison avec l'A36 (surtout pour la vallée de la Savoureuse)</p>
<p>Agriculture dynamique et diversification de la filière en cours : maraîchage, ferme pédagogique, apiculture,...</p>	<p>Difficulté du maintien d'une agriculture de montagne, pourtant moteur de développement économique et touristique et porteuse de l'image de marque du territoire (terres à valeurs agronomiques moyennes à faibles, morcellement du foncier, conditions d'exploitation difficiles en fond de vallées)</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Meilleure visibilité du territoire grâce à l'Opération Grand Site au Ballon d'Alsace</p> <p>Contrat régional de destination Massif des Vosges : démarche d'accueil et de promotion touristique</p> <p>Projet de réhabilitation du lotissement des Sapins au Ballon d'Alsace</p> <p>Ateliers d'étudiants à Chaux sur la transformation du bâti traditionnel et à Giromagny sur l'aménagement de l'espace public</p> <p>Mutation foncières en cours sur du patrimoine d'exception : maison Mazarin, châteaux Leguillon et Keller...</p>	<p>Flux de circulation (notamment motos)</p> <p>Qualités des espaces publics</p> <p>Fermeture des paysages liée à la difficulté d'exploiter les terres agricoles et d'y conserver l'élevage (notamment par le manque de sécurisation du foncier agricole et le vieillissement de la profession)</p>
<p>Un cadre de vie recherché</p> <p>Lancement officiel de l'élaboration du PLUi sur l'ensemble de la nouvelle intercommunalité en 2017 permettant de planifier l'évolution attendue du territoire et de concilier les différents usages et enjeux de l'espace</p>	<p>Territoire convoité : risque d'étalement et/ou de mitage à encadrer</p> <p>Pression urbaine sur les espaces agricoles qui ont la meilleure valeur agronomique et/ ou économique</p>
<p>D'anciens sites d'activités à réinvestir : un inventaire des locaux disponibles a été réalisé sur le Pays sous Vosgien</p> <p>Appel à projet FISAC en cours</p> <p>Mobilisation d'outils et de financements (dont le recours à l'Etablissement Public Foncier)</p> <p>Une compétence communautaire « développement économique » à mûrir</p> <p>Convention avec Orange pour le développement des infrastructures pour la fibre (calendrier de réalisation des travaux 2018-2020)</p>	<p>Fragilité des PME et TPE</p> <p>Risque de départs des gros employeurs (Reydel, Sebil, ...) : de l'emploi délocalisable</p>





ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Un réseau viaire qui suit les vallées.</p> <p>Une partie du territoire desservie par la RN83</p> <p>Des temps d'accès globalement satisfaisants aux pôles de services</p> <p>Une proximité des grands axes pour la partie Est du Territoire</p> <p>Desserte sous-vosgienne de la partie de la vallée de la Savoureuse amorcée avec le contournement de Valdoie</p>	<p>Désagréments liés à la circulation des poids lourds des carrières de Giromagny et de Rougemont-le-Château (bruit, poussières, détérioration des voies)</p> <p>Des routes peu adaptées au transport des poids lourds : la desserte d'entreprises par des routes non hors-gel compliquent leur activité en hiver</p> <p>Éloignement des infrastructures importantes comme l'hôpital médian et la gare TGV, et accès compliqué à l'autoroute</p>
<p>Piste cyclable départementale en cours de réalisation en direction de Giromagny depuis Belfort</p>	<p>Manque d'alternative à la voiture individuelle. Topographie ne facilite pas l'usage du vélo (dénivelé). Peu ou pas de circulations douces</p> <p>Circulation dangereuse pour les cyclistes : manque de pistes cyclables et les tronçons existants ne sont pas protégés (cf. RN 83)</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Organiser accès au Ballon d'Alsace, futur grand site de France</p>	<p>Nuisances liées à la circulation de la montée au Ballon d'Alsace</p>
<p>Réflexion sur le covoiturage et les liaisons douces engagées dans le cadre de l'élaboration du PLUi</p> <p>Présence d'une ligne de chemin de fer entre Giromagny et Belfort qui pourrait être remise en service pour un service de type tram-train</p>	<p>Ligne de bus 40 qui traverse la CCVS est en expérimentation : risque de suppression</p> <p>Pas de perspective de poursuivre les travaux de desserte sous-vosgienne</p> <p>Mobilité et vieillissement : quelles solutions ?</p>





ATOUTS	FAIBLESSES
Ressource bois très présente et propice à la structuration d'une filière bois énergie porteuse d'emploi (entreprise Pasquier, et chaufferie locale)	Tête de bassin hydrologique : lourde responsabilité et contraintes Vulnérabilité de la ressource en eau : de nombreuses sources et des champs captants
Service de broyage des végétaux par la CCVS	
	Un territoire de montagne dépendant d'un climat rude (chauffage) et de déplacements individuels (espace rural)
OPPORTUNITES	MENACES
OPAH AMI bourg-centre comporte un volet réhabilitation énergétique de l'habitat	Obligation de réduire les déchets de 2700 T d'ici à 2025 (SICTOM) Arrêté pollution particules fines génère des gros volumes de déchets verts
PLUi en cours d'élaboration prend en compte cette problématique	GEMAPI risque de peser lourd sur les finances de la CCVS
	Impact possible du réchauffement climatique sur le tourisme hivernal, sur la ressource bois

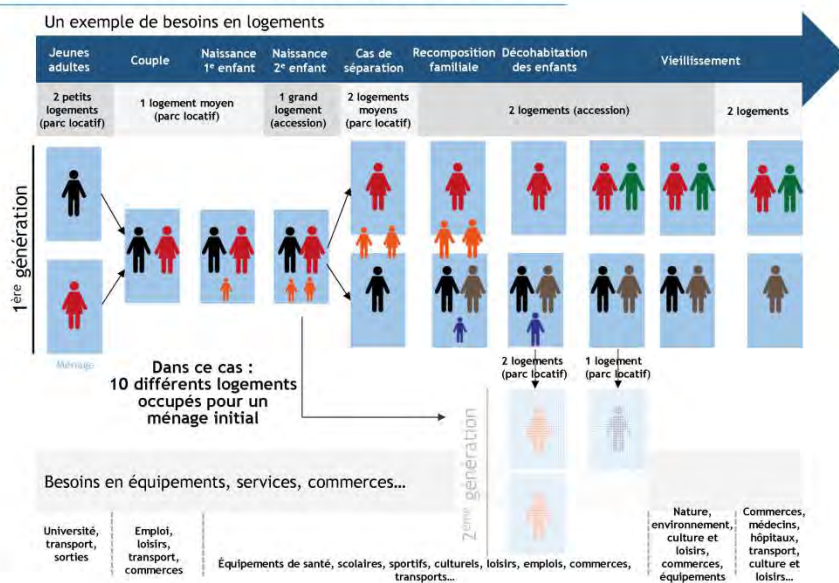




ATOUPS	FAIBLESSES
Offre culturelle importante avec notamment le centre socioculturel, la médiathèque intercommunale répartie sur 8 sites, l'école de musique, le théâtre, un cirque (qui propose notamment des actions pour les handicapés)	Contexte de fusion d'EPCI au fonctionnement très différent rend le service inégal d'autant qu'il n'existe pas de Comité Intercommunal d'Action Social
Emploi et insertion : réseau ENVI présent à Lachapelle-sous-Rougemont Antenne de la Mission Locale d'accueil et d'insertion des jeunes à Giromagny intervient sur le territoire de l'ex-CCHS	Taux de foyers à faibles revenus dans l'intercommunalité Absence pour les seniors d'une offre intermédiaire entre domicile classique et EHPAD
Tissu associatif riche et dynamique (social, culturel, patrimonial, sportif et loisirs) Organisation de la journée citoyenne, et du forum de associations chaque année. Marché du terroir mensuel à Etueffont et marché de Giromagny les samedis Culture de la solidarité chez les ruraux	Pas d'équipements légers de type parcours de santé
OPPORTUNITES	MENACES
Recomposition intercommunale, source de rapprochements des acteurs locaux et de réponses partagées à des problématiques communes	Cirque Bobof n'a plus d'emplacement et risque de quitter notre territoire

Grand Besançon 2017

Le parcours résidentiel des ménages : exemple de **décohabitation**



B) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

• Convention FNADT

En 2014, la Communauté de Communes La Haute Savoureuse et la commune de Giromagny ont été sélectionnées afin de participer au dispositif expérimental de revitalisation des centres-bourgs.

La première étape de ce dispositif fût la signature d'une convention FNADT pour 3 ans prorogeable 6 mois (2014-2017) permettant de mettre en place l'ingénierie nécessaire à la réussite des projets de revitalisation du centre-bourg mais aussi de mener à bien l'ensemble des études nécessaires pour la définition des projets (étude pré-opérationnelle d'OPAH, études de faisabilités, étude préalable au dépôt d'un dossier FISAC...).

La durée exceptionnelle de l'OPAH, portée à 6 ans, laissait présager un renouvellement de la convention FNADT pour permettre la mise en œuvre des projets prévus dans le cadre de l'OPAH.

• Démarche nationale sur la revitalisation des centres-bourgs

L'Etat a lancé fin juin 2014, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le but d'accompagner la revitalisation des centres bourgs dans le cadre d'un dispositif expérimental. Ce dernier est piloté par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et différents services des ministères.

300 villes de moins de 10 000 habitants marquées par le déclin démographique et la périurbanisation ont été identifiées et ciblées par les services déconcentrés de l'Etat. Cet AMI a désigné fin novembre 2014, 54 projets qui bénéficient d'une enveloppe de 40 millions d'euros d'aides de l'Etat par an via le Fonds National d'Aménagement Du Territoire (FNADT), les aides à la pierre et l'ANAH, en complément d'autres financements.

Lauréates du programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, la Ville de Giromagny et la Communauté de Communes La Haute Savoureuse (aujourd'hui Communauté de Communes des Vosges du Sud) mènent donc actuellement une opération de revitalisation du centre-ville de Giromagny et ont engagé des réflexions et/ou actions tant sur la rénovation du centre-ville que sur l'offre commerciale et touristique.



L'AMI pour la revitalisation des centres-bourgs vise à renforcer le rôle des petites villes dans leur fonction de centralité sur un bassin de vie. Les objectifs poursuivis cherchent à :

- limiter l'étalement urbain,
- redynamiser l'offre de commerces,
- créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants,
- relancer les activités, ou encore
- rénover ou réaliser des logements.

La première action réalisée dans le cadre de l'AMI Centres-Bourgs se concrétise dans un premier temps par la signature, le 28 avril 2016, d'une convention d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), la première de Bourgogne Franche-Comté et la

4ème au niveau national, signée entre l'Etat et l'ANAH, la Commune de Giromagny, la Communauté de Communes La Haute Savoureuse, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la Caisse des Dépôts pour une durée de 6 ans.

A Giromagny, les actions envisagées pour l'habitat sont nombreuses et certaines d'entre elles sont destinées au parc existant avec une vaste opération de requalification de logements, principalement en centre-ville, en parallèle avec une opération ravalement de façades. L'objectif est de créer un mouvement d'entraînement en visant la rénovation de 5 % des logements concernés par an sur 5 ans (soit environ 35 logements par an), ce qui représente un coût d'environ 1 000 k€/an.

Dans l'objectif d'avoir une action globale de revitalisation, la Communauté de Communes des Vosges du Sud et la commune de Giromagny ont également souhaité intervenir sur un volet économique.

Ainsi ont-elles répondu en janvier 2017 à l'appel à projets FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) afin de faire un point sur les atouts et les faiblesses du commerce local sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de la Haute-savoireuse et de formuler des pistes d'actions pour sa modernisation afin qu'il reste force d'animation du territoire. Cette opération en matière de commerces a permis de fédérer tout un ensemble de partenaires notamment financiers et sera un complément essentiel avec la mise en œuvre de l'OPAH pour favoriser l'amélioration des conditions de vie sur la Communauté de Communes.

• Démarche régionale sur la revitalisation des bourgs-centres de la Région Franche Comté

Egalement convaincue qu'un centre-bourg doit attirer l'attention par les signes qu'il émet à travers l'aménagement des espaces, l'esthétique urbaine, l'ambiance des lieux..., la Commune de Giromagny souhaite, parallèlement à cette OPAH, s'engager dans la réorganisation et la réhabilitation de certains espaces publics du centre-ancien pour rendre celui-ci plus attractif.

C'est la raison pour laquelle, parallèlement à l'AMI national, la commune de Giromagny s'est également engagée en novembre 2016 dans le dispositif expérimental pour la revitalisation des Centres-Bourgs initié par la région Franche-Comté afin de bénéficier de la complémentarité entre les deux dispositifs et de faire aboutir la stratégie de revitalisation globale souhaitée par la Commune.

En effet, la Région Bourgogne Franche-Comté partant du constat que certains bourgs-centres subissent une perte de vitalité, aux origines multiples et donc difficile à appréhender par les collectivités a souhaité expérimenter une démarche visant à revitaliser ces communes, de façon concertée, transversale et multi-partenariale afin de :

- Conserver le maillage des bourgs-centres,
- Redynamiser la centralité des bourgs-centres les plus fragiles,
- Lier les différentes fonctions du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie avec une vision globale et à moyen terme,
- Favoriser les échanges d'expériences à l'échelle locale et à l'échelle régionale.

Cette démarche doit aboutir dans un premier temps à la réalisation d'une étude de programmation sur le centre-ville de Giromagny, étude soutenue par la Région, qui sera suivie d'une phase opérationnelle.

- **Mobilisation des Fonds à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)**

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a répondu en 2016 à l'appel à projets "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV). Le PNRBV étant lauréat de cet appel à projets, l'ex Communauté de Communes la Haute Savoureuse bénéficie des fonds de l'appel à projets à hauteur de 120 000 €.

Ce fond peut être mobilisé pour financer les projets des propriétaires occupants dont les plafonds de ressources sont supérieurs à ceux de l'ANAH (barèmes à définir). Les aides ne concernent que le parc privé. Elles pourront être accordées pour les ménages dont les revenus sont supérieurs de 10% à ceux de l'ANAH et pour les projets de rénovation tendant vers le BBC (Bâtiment Basse Consommation).

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Par délibération du 29 octobre 2014, la communauté de communes de la Haute-Savoire a prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal pour équilibrer, développer et protéger son territoire grâce à une réflexion globale et partagée. Cette procédure a été confiée à l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) qui a réalisé le diagnostic du territoire courant 2015 et 2016.

Pour mener à bien cette démarche, la CCHS a reçu une subvention de XX €, suite à l'appel à projet « PLUi » lancé par l'Etat en 2015.

Mi-2016, la communauté de communes du Pays sous Vosgien a décidé d'adhérer à l'AUTB et d'engager un diagnostic sur son territoire, anticipant ainsi la fusion des deux intercommunalités et la prescription d'un PLUi sur l'ensemble de la nouvelle collectivité.

Cette prescription sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes des Vosges du Sud a été décidée par délibération du 12 avril 2017.

Le 07 juin 2017 l'AUTB a présenté aux membres du comité de pilotage du PLUi, le diagnostic global de la nouvelle intercommunalité. Les travaux en atelier pour élaborer le projet de développement et d'aménagement durables (PADD) vont pouvoir commencer.

La CCVS a déposé en avril 2017, sa candidature à l'appel à projet proposé par le ministère de la cohésion des territoires pour valoriser les bonnes pratiques en matière de PLUi (dotation de 50 000 € par projet retenu).

- **Opération Grand Site (OGS) de France**

Le Ballon d'Alsace est engagé dans une Opération Grand Site, démarche proposée par l'Etat pour aider les collectivités territoriales à restaurer et à gérer le site, lorsque celui-ci a les potentialités d'un futur "Grand Site de France". L'État a donné son accord au lancement de ce projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du paysage en mars 2016.

L'opération Grand Site est une démarche de développement durable proposée par l'Etat à des collectivités territoriales qui abritent des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Cette démarche vise à préserver (voire restaurer), gérer, mettre en valeur le site et enfin à mieux accueillir les visiteurs.

L'opération Grand Site est la démarche préalable au label Grand Site de France. Dans un environnement privilégié au sein du parc naturel régional des ballons des Vosges, et de la

réserve naturelle nationale des ballons comtois et dans un périmètre Natura 2000, il s'agit d'élaborer un projet de territoire qui permette d'en assurer la pérennité et de mettre en valeur le site.

En concertation avec les communes, les communautés de communes et le syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), l'animation et la mise en œuvre de la démarche sont assurée par le Parc naturel régional des ballons des Vosges, en coordination avec le Préfet du Territoire de Belfort.

Le Ballon d'Alsace est le premier grand site en projet dans l'Est de la France.

Le SMIBA constatant un déficit d'activités « 4 saisons » a investi dans un programme d'aménagement touristique - été - hiver de 14 millions d'euros prévu pour développer les activités, les équipements et les infrastructures.

Une étude est en cours concernant l'opportunité de réhabiliter le lotissement des Sapins, à proximité immédiate du sommet du Ballon d'Alsace, où les hébergements sont souvent dans un état d'obsolescence.

- **Appel à projet de l'Etat « 800 sites mobiles stratégiques »**

Le SMIBA a été, en 2016, lauréat de cet appel à projet qui s'adresse aux collectivités qui souhaitent notamment assurer la couverture des sites touristiques dépourvus de couverture mobile.

L'État contribuera à la moitié des frais d'installation dans la limite de 75 000 € par site, ainsi qu'aux frais de déploiement du réseau de fibre optique éventuellement nécessaire pour raccorder les pylônes dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

- **Programmation « Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale » (LEADER) 2014-2020**

La candidature du Pays des Vosges Saônoises à la mesure LEADER du programme de développement rural de Franche-Comté 2014-2020, a été retenue.

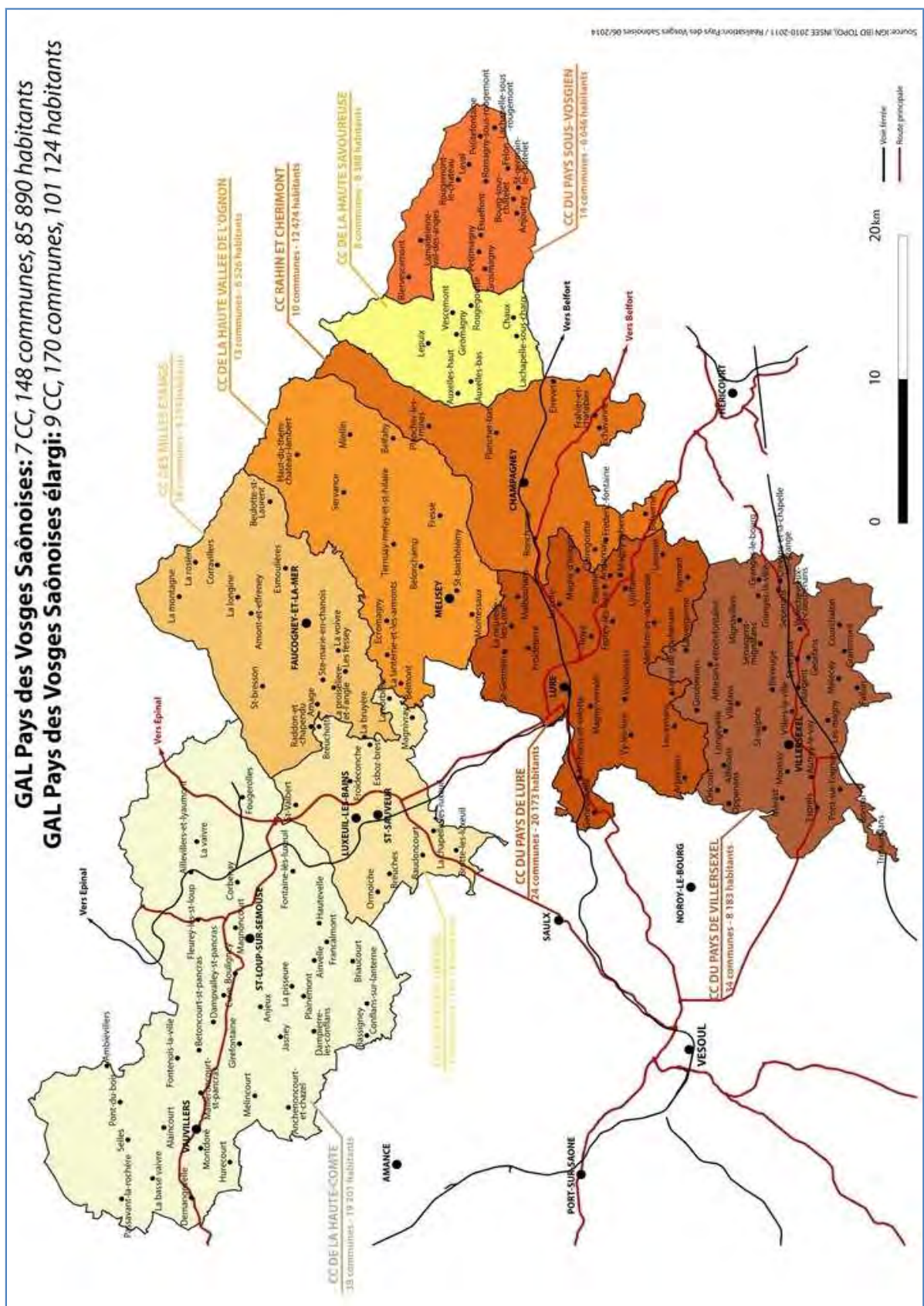
Fort de la réussite de son 1er programme LEADER, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays des Vosges Saônoises poursuit et pérennise son animation auprès des acteurs et partenaires locaux grâce à une nouvelle enveloppe de fonds européens d'un montant de 3 millions d'euros.

Cette nouvelle stratégie LEADER s'appuie notamment sur un nouveau découpage territorial, intégrant la communauté de communes des Vosges du Sud. Ce territoire nouvellement organisé s'intitule « Pays des Vosges Comtoises ».

Le Pays des Vosges Comtoises et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges sont partenaires pour mener à bien ce programme.

Début juillet 2017 le comité de pilotage du GAL Pays des Vosges Comtoises validera les fiches actions correspondant au programme, outre la valorisation des atouts et des richesses que possèdent les Vosges du sud, la stratégie de développement locale propose de mettre en synergie l'économie et l'environnement pour faire de nos ressources naturelles, agricoles et sylvicoles les fondements d'un développement local durable.

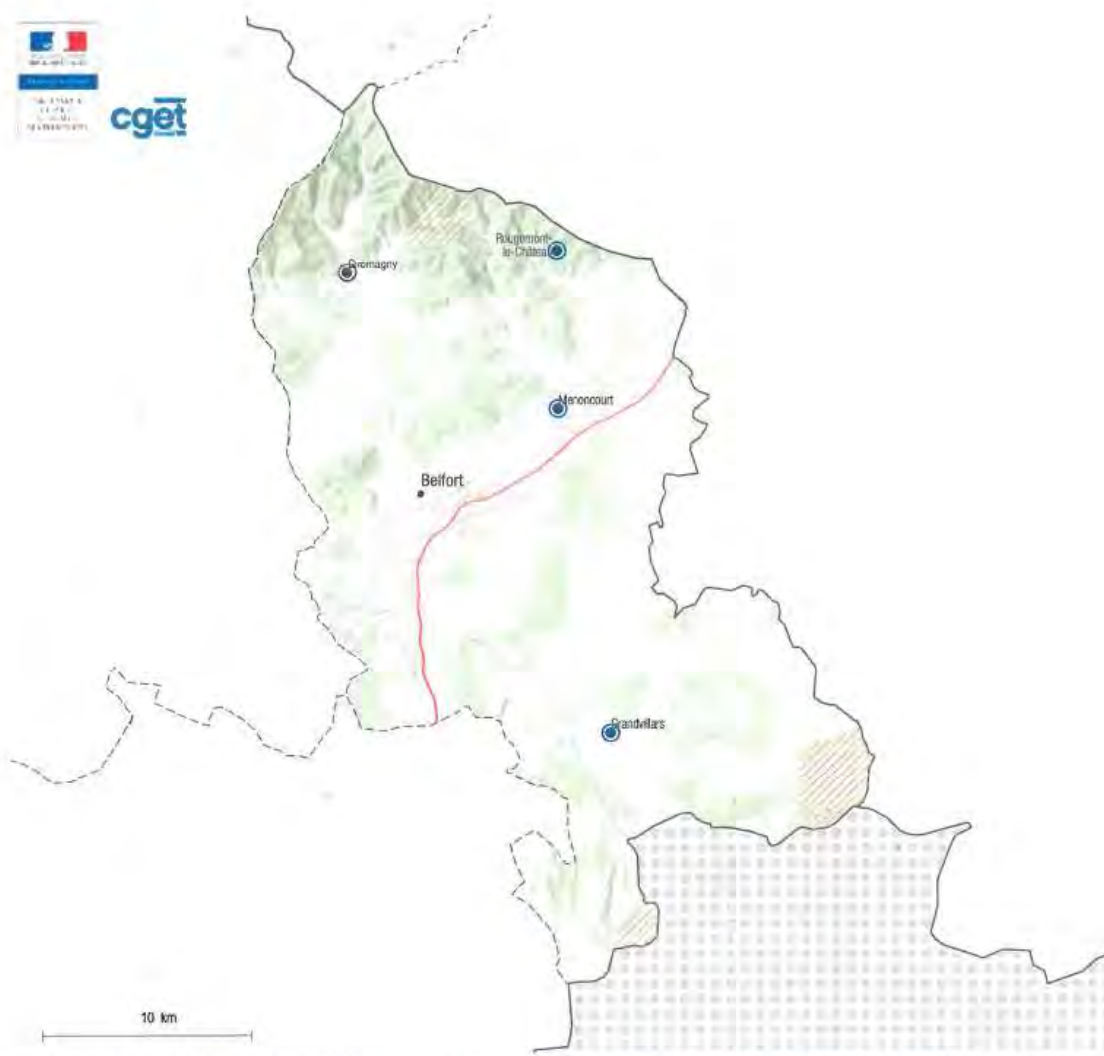
GAL Pays des Vosges Saônoises: 7 CC, 148 communes, 85 890 habitants
GAL Pays des Vosges Saônoises élargi: 9 CC, 170 communes, 101 124 habitants



Périmètre du GAL des Vosges Comtoises

• Déclinaison territoriale des mesures des CIR

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS | 20 MAI 2016



SOURCES DES DONNÉES: ARCEP 2010, OBSERVATOIRE FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT 2016, OBSERVATOIRE DES RECOMMANDATIONS D'USAGES MAI 2016, CIRET 2016, DONNÉES CONSOLIDÉES AU 13 MAI 2016. LES SERVICES DE L'ÉTAT DES DÉPARTEMENTS 05, 06, 07, 09, 11, 16, 17, 26, 28, 29, 31, 34, 38, 43, 44, 47, 53, 56, 57, 58, 69, 60, 63, 64, 66, 67, 68, 72, 76, 77, 81, 83, 84, 85, 86, 89, 93, 94, 95, 96, 99, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

MESURES DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AUX RURALITÉS

TERRITOIRE DE BELFORT (90)

NUMÉRIQUE ET TÉLÉPHONIE MOBILE

Programme 2015-2017 de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile

Commune restant à couvrir en 3G dans le cadre du programme actuel, d'ici 2017

Avancement du Plan France Très Haut Débit (2016)

Dépôt du dossier initial

50,45 M€ d'investissement total
0 ligne FTTH
0 ligne ADSL modernisée

SERVICES AU PUBLIC

Commune possédant au moins une maison de services au public (MSAP) au 13 mai 2016

- MSAP ouverte
- MSAP en projet

Commune possédant au moins une maison de l'État au 13 mai 2016

- Maison de l'État ouverte
- Maison de l'État en projet

Commune lauréate de l'expérimentation centre-bourg

Schéma d'accessibilité aux services (Avril 2016)

Concertation engagée

SERVICES DE SANTÉ

Commune possédant au moins une maison de santé pluriprofessionnelle au 13 mai 2016

- Maison de santé pluriprofessionnelle ouverte
- Maison de santé pluriprofessionnelle en projet

• **Convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020**

Les conventions interrégionales de massif sont inscrites dans la loi montagne du 8 janvier 1985 qui reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental et paysager. Ces conventions prennent la forme d'un contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER). Ainsi, par les circulaires des 2 août et 15 novembre 2013, le gouvernement a lancé une nouvelle génération de conventions interrégionales de massifs 2015-2020.

Fondée sur une gouvernance originale qui fédère les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté et les sept départements du massif des Vosges (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, et Territoire de Belfort), cette nouvelle convention interrégionale du massif des Vosges constitue le principal outil contractuel de mise en œuvre de la politique de la montagne, elle est la déclinaison opérationnelle du nouveau schéma interrégional du massif des Vosges actualisé et validé par le comité de massif le 25 octobre 2013.

L'objectif principal de cette contractualisation est de permettre la meilleure valorisation possible des atouts des territoires de montagne. Cette convention interrégionale n'a pas vocation à traiter l'ensemble des problématiques rencontrées sur le territoire du massif des Vosges, mais bien celles dont la prise en compte à l'échelle interrégionale apporte une plus-value par rapport à un traitement aux échelles territoriales régionales ou locales. Cette exigence fonde la légitimité de cette nouvelle génération de convention et confère une efficacité particulière aux politiques publiques financées dans ce cadre.

L'inscription d'un projet au titre de la convention interrégionale se justifie lorsque celui-ci :

- S'inscrit dans un cadre interrégional (soit porté par une structure interrégionale ou de portée interrégionale ou situé sur plusieurs départements ou avec valeur d'expérience pour le massif),
- Apporte une plus-value lorsqu'il s'inscrit dans une stratégie élaborée à l'échelle interrégionale,
- Possède un caractère multisectoriel mêlant plusieurs approches.

En outre, à chaque fois que cela est possible, les projets soutenus au titre de la convention interrégionale de massif valoriseront des critères transversaux spécifiques (respect de l'environnement, qualité/label/certification, emploi, innovation...), cherchant en cela à déclencher au maximum des actions dont la subsidiarité ou la valeur ajoutée sont spécifiques au massif des Vosges et complémentaires des politiques nationales et territoriales.

La programmation des financements de l'Etat et des collectivités territoriales est mise en œuvre via le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) dont le secrétariat est assuré par le commissariat à l'aménagement du massif. Ce comité, co-présidé par le Préfet de la Région Lorraine, Préfet coordonnateur de Massif et les Présidents des Conseils régionaux d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine, précise notamment les critères d'éligibilité des dossiers et sélectionne les opérations financées. Ce comité établit une programmation concertée, proposée à la décision de chacun des cofinanceurs.

Le CIPP s'appuie sur un Comité Technique Interrégional (CTI) qui procède à une analyse qualitative approfondie et à la sélection des dossiers en vue de leur programmation concertée par les cofinanceurs.

Pour l'Etat, un montant de 15 millions euros de FNADT (fond national d'aménagement et de développement du territoire) et de 0,3 millions euros de budget biodiversité, soit 15,3 millions euros au total est dédié à cette convention. Les Régions et les Départements contribuent à la même hauteur que l'Etat (1 € Etat, 1 € Régions, 1 € Départements) proportionnellement à la répartition de la population au sein du massif dans chaque collectivité, ce qui équivaut à une enveloppe prévisionnelle total de près 46 millions d'euros sur 6 ans consacrée au massif des Vosges.

Le contenu de la convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020 entre l'Etat et les collectivités signataires est structuré autour de 4 grandes priorités.

AXE 1 : Améliorer l'attractivité des territoires par une amélioration de l'offre de service aux populations et aux entreprises

MESURE 1.1. Accompagner l'optimisation de l'offre de service aux populations et aux entreprises

MESURE 1.2. Développer les usages du numérique à l'échelle interrégionale

MESURE 1.3. Faciliter la mobilité des personnes et des marchandises

MESURE 1.4. Accompagner les formes d'organisation du travail, notamment la pluriactivité et la saisonnalité

AXE 2 : Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues dans les massifs

MESURE 2.1. Favoriser l'accès à l'innovation, en lien notamment avec les structures extérieures au massif

MESURE 2.2. Favoriser le regroupement des PME et TPE des filières spécifiques du massif

MESURE 2.3. Mettre en œuvre de nouvelles formes d'organisation territoriale de l'économie touristique quatre saisons

MESURE 2.4. Favoriser une meilleure valorisation des ressources naturelles (bois, eau) et des productions agricoles de qualité

MESURE 2.5. Préserver et valoriser les ressources patrimoniales (paysagères, naturelles, culturelles, architecturales) de montagne

AXE 3 : Accompagner l'adaptation au changement climatique

MESURES 3.1. et 3.2. En améliorant la connaissance des impacts sur les ressources naturelles et des risques naturels liés

MESURE 3.3. En favorisant l'adaptation des activités liées aux ressources naturelles, notamment l'activité touristique

MESURE 3.4. En favorisant de nouvelles formes de production d'énergie

AXE 4 : Développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale entre régions de montagne

MESURE 4.1. En favorisant les collaborations ville-montagne

MESURE 4.2. En favorisant les coopérations transfrontalières

MESURE 4.3. En favorisant les coopérations inter-massifs

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que la thématique transversale retenue supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées.

Il est opportun de préciser que l'inscription d'un projet au présent contrat ne vaut, ni demande de subvention au titre du contrat de ruralité, ni décision d'attribution de subvention au même titre. S'agissant d'un document prospectif, l'objet est d'identifier les projets et de trouver les appuis aux travers des partenaires du contrat (actuels et/ou futurs en cas d'avenant).

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. A ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'État participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe « contrat de ruralité »). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Objectif et plan d'actions pour la thématique transversale (T)

Cohésion et identité du territoire



- **Objectif :**

Ce territoire recomposé, mais pourtant confronté à des problématiques communes, liées notamment à sa perte d'attractivité, doit imaginer des outils d'accompagnement permettant la recherche de convergences, de complémentarité et de synergies et d'articulations, au sein des infrastructures communautaires et avec l'ensemble des acteurs du territoire, à l'image des actions menées par le parc régional des ballons des Vosges dont la grande majorité des communes de la CCVS est membre.

Aujourd'hui, l'intercommunalité est plus qu'une somme de services à la population. Elle repose sur la construction d'un projet pour un territoire, répondant à une vision partagée, qui donne sens à la coopération entre les communes et les habitants qui la composent. Elle s'appuie également sur des valeurs fortes en milieu rural telles que l'attachement au territoire et une tradition de mise en commun et de recherche de solutions pratiques et peu onéreuses.

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

1. Uniformiser les compétences facultatives et optionnelles sur l'ensemble du territoire de la CCVS
 - Retenir au plus vite les compétences importantes pour notre territoire parmi les compétences facultatives et optionnelles actuellement en œuvre sur une partie du territoire seulement : pour être unie la CCVS doit partager les mêmes compétences sur l'ensemble de son territoire
2. Définir une identité communautaire
 - Acquérir du matériel avec le logo de la CCVS, à utiliser pour les manifestations de l'intercommunalité ou à prêter aux associations organisatrices de manifestations.

- Mettre en place une signalétique commune dans toute l'intercommunalité pour marquer son périmètre

Cette problématique de recherche de cohésion et d'identité trouvera également sa traduction dans l'ensemble des autres thématiques traitées par le contrat de ruralité. Il s'agira à travers chacune d'elle d'assurer le bon équilibre entre les centralités et la ruralité.

Pour une meilleure mise en œuvre de ce contrat une attention particulière sera portée à la cohérence avec les autres documents de planification, et contrats dans lesquels la CCVS est engagée et notamment le PLUi.



- **Objectif :**

L'accès aux services constitue un enjeu important pour un territoire rural comme celui des Vosges du Sud. La volonté d'agir pour permettre à la population de s'installer et rester vivre dans notre territoire, grâce à une forte qualité de service, guide les choix de la collectivité, notamment dans le domaine de l'enfance et de la prise en compte des conséquences du vieillissement.

Les solutions apportées passent par la mutualisation et la réorganisation de certains équipements et services tout en veillant à une complémentarité de la répartition de ces offres de services sur l'ensemble de l'intercommunalité. Par ailleurs, l'information et la sensibilisation sont renforcées.

Le vieillissement des médecins, notamment sur la partie ouest de la CCVS peut devenir rapidement problématique, il s'agit de prendre les devants en améliorant l'offre de soins et en renforçant la prise en compte des difficultés des personnes âgées.

Concernant l'offre scolaire, la volonté est de conserver la proximité des équipements scolaires et de la population. Les regroupements pédagogiques intercommunaux permettent de répondre à cet objectif. Même si les effectifs sont faibles les communes hors RPI souhaitent conserver leur école aux plus proches des familles (Auxelle-Haut et Auxelle-Bas notamment). Le maintien de cette proximité est d'autant plus essentiel que nos communes sont non seulement rurales, mais pour la plupart également des communes de montagne pour lesquelles le transport des élèves peut être compliqué en hiver. Nous faisons le constat qu'il n'existe pas en milieu rural, de dispositif équivalent à ceux mis en place dans les villes (contrat de ville, zones d'éducation prioritaire par exemple) pour prendre en compte la fragilité des écoles et de l'enseignement rural.

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

1. Améliorer l'offre médicale

- étude sur l'opportunité de créer une maison médicale

2. Améliorer l'offre de services pour la petite enfance

- extension du relais assistantes maternelles (RAM) et du Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE)

3. Œuvrer pour le maintien à domicile des aînés

- adapter les logements au vieillissement
- renforcer l'information sur les dispositifs d'aide existant

4. Améliorer l'accès aux services à la personne

- Organiser des permanences des acteurs des services à la population
- Accès gratuit à une connexion internet pour réaliser les démarches administratives en ligne.

5. Réflexion sur l'opportunité de mettre en place un centre intercommunal d'action social CIAS)

6. Améliorer les conditions d'accueil dans les écoles

- Equipements numériques des écoles

7. Mener une réflexion sur l'opportunité de faire de la piscine existante un équipement communautaire

Action à plus long terme : étude sur l'opportunité de créer une résidence pour personnes âgées non médicalisée à unité de vie à taille humaine (de type MARPAA).



- **Objectif :**

Renforcer l'attractivité des centres-bourgs constitue une des priorités d'actions qui relève d'une responsabilité collective de la communauté de communes et des communes.

La perte de population et la fermeture de commerces dans le bourg-centre de l'ex-CCHS ont déjà engagés la collectivité dans une réflexion et des actions sur la revitalisation des bourgs affaiblis par le développement périphérique.

La revitalisation des centres bourgs est donc une préoccupation majeure du territoire qui compte 3 bourgs principaux (Giromagny, Etueffont et Rougemont-le-Château). Ces bourgs, et en particulier Giromagny, concentrent non seulement les services essentiels du territoire mais aussi une part importante de la population. On y retrouve la plus grande concentration de logements sociaux.

Afin de pérenniser le rôle de ces polarités et la complémentarité des équipements et services au sein de la CCVS, il sera nécessaire de :

- prolonger le plan d'actions et la dynamique de l'AMI centre-bourg et de l'AMI bourg centre sur Giromagny,
- déployer des mesures sur les deux autres centralités : Etueffont et Rougemont-le-Château
- améliorer le rayonnement des activités situées en centre bourg et renforcer leur attraction face à l'influence de Masevaux (68) pour les communes les plus à l'Est, et de Belfort pour la partie la plus au Sud de l'intercommunalité
- avoir une politique volontariste sur l'habitat ancien, le commerce de proximité, la requalification et la reconversion des friches notamment par la mobilisation d'outils et de financements et par l'expérimentation de nouvelle façon d'habiter.

Ces actions en matière d'activités économiques et plus particulièrement commerciales, de rénovation de l'habitat, notamment de l'habitat vacant aujourd'hui inadapté aux usages et aux modes de vie, devront contribuer à améliorer la visibilité du territoire.

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

1. Rénover l'habitat

- Actions ANAH sur les façades dans les bourgs intermédiaires en complément du dispositif existant à Giromagny
- Suivi et animation d'un projet d'habitat participatif
- Réflexion sur l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier et la généralisation de la compétence « élaboration d'un programme local de l'habitat »

2. Soutenir le commerce de proximité

- Mise en place d'un animateur économique
- Etude de programmation d'une maison des produits locaux
- Candidature à l'appel à projet FISAC 2018 pour toute la CCVS pour faire suite à la candidature de Giromagny à l'appel à projet 2017



- **Objectif:**

Améliorer l'attractivité du territoire c'est lui donner les moyens d'être lisible à l'extérieur, mettre en avant ses atouts en développant les infrastructures et moyens pour le moderniser, et répondre aux nouveaux enjeux notamment numériques.

La non couverture en haut-débit de plusieurs communes rend complexe le maintien des activités existantes et l'accueil de nouveaux habitants.

Avec la reconnaissance du Ballon d'Alsace en tant que grand site de France, l'accueil de touristes et faire valoir l'intérêt de notre territoire.

D'ici 2020, il sera nécessaire de :

- confirmer la vocation touristique du territoire par l'amélioration de l'offre, du maillage, de la gouvernance et de la promotion
- faciliter la mobilisation des ressources locales pour créer de la valeur ajoutée au territoire, d'autant plus que les filières locales du bois et de l'agriculture, typiques d'un territoire de piémont, sont cruciales pour leurs fonctions induites d'entretien des paysages et de préservation des milieux naturels
- dans un contexte concurrentiel, maintenir le tissu économique local en confortant les entreprises en place et en saisissant les opportunités d'accueil de nouvelles entreprises.
- développer les voies de communication, y compris internet et transport.

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

1. Développer l'attractivité touristique dans le contexte de l'Opération Grand Site

- Programmation d'une étude de tourisme
- Développer l'accès à l'information touristique par smartphone dans les bourgs.
- Installation du musée de la mine dans l'ancien tissage du pont à Lepuix. Les gérants de la carrière de Lepuix souhaitent contribuer à la mise en place de ce musée à proximité du site d'exploitation actuelle car ce musée représentera leur cœur de métier.
- Remise aux normes et réaménagement de 3 chambres d'hôtes à l'auberge communale de la Stolle à Auxelle-Haut.
- Améliorer les communications numériques et la téléphonie mobile

2. Soutenir le développement économique

- Anticiper les besoins en foncier des entreprises locales pour permettre leur maintien
- soutenir la filière locale « bois » en favorisant la construction en bois local dans les bâtiments publics notamment
- soutenir la filière locale « bois » en favorisant le chauffage au bois local (bûches, granulés, plaquettes)

3. Préserver et valoriser le patrimoine

- Contribuer à l'ouverture des paysages par l'octroi de primes en contrepartie de défrichement
- Etude pour l'aménagement d'un site de promenade et de loisirs « nature » à Lachapelle-sous-Chaux

- Etude des possibilités de réhabilitation et développement des sentiers existants : sentier minier, circuits des fontaines, sentier culturel « Sous la ligne bleue ».

A plus long terme : un travail sur la qualité des espaces publics dans les communes devra être engagé.



- **Objectif :**

La mobilité est un enjeu essentiel pour les habitants de notre territoire rural. La dispersion de l'habitat rend difficile la mise en place d'une offre de transport collectif efficace.

Sur un territoire à faible densité de population, situé en piémont, l'un des enjeux importants réside dans la diversification des alternatives à la voiture individuelle. Ceci à la fois pour faciliter les déplacements des habitants les plus démunis, pour développer l'offre touristique et pour accompagner la stratégie de transition écologique du territoire.

Pour améliorer l'accès à la CCVS et la circulation en son sein, les axes suivants sont retenus :

- favoriser les initiatives de mutualisation,
- développer des liaisons douces
- prendre en compte, l'accès au ballon d'Alsace futur grand site de France, qui générera des flux de déplacements supplémentaires importants qui doivent être pris en compte et anticipés par la collectivité

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

1. Proposer des alternatives à la voiture individuelle

- Programmation et réalisation de liaisons cyclables et piétonnes intra et inter-villages notamment par la réappropriation des chemins d'usage
- Etude pour la réalisation d'une piste cyclable transversale Est – Ouest

2. Favoriser la mutualisation des moyens de transports

- Installer un réseau de vélib's ruraux en partage y compris des vélos à assistance électrique pour tenir compte de la topographie de notre territoire
- Créer des aires de covoiturage
- Assurer le développement et le maintien de la ligne de bus transversale

3. Conforter l'accès à la CCVS et au Ballon d'Alsace

- Voir action « étude de tourisme » du volet attractivité du territoire

A plus long terme : une réflexion plus générale pourra être menée sur l'opportunité de réaliser un plan de mobilité rurale



- **Objectif:**

Développer les services respectueux de l'environnement, pour la préservation du cadre de vie, source d'attractivité résidentielle, économique et touristique.

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

1. Réduire les émissions de CO2

- Installer des bornes de rechargement pour les véhicules électriques
- Favoriser les constructions en bois
- Etude sur le recours aux pédibus pour les déplacements périscolaires

2. Réduire le volume des déchets

- Développer un service de broyage des déchets verts itinérant
- Favoriser les projets de méthanisation

A plus long terme : réflexion sur l'installation d'un site dédié à la valorisation du bois (scierie).



- **Objectif:**

A l'heure des recompositions territoriales, la question de la proximité et de la cohésion sociale sur le territoire doit plus que jamais être à l'ordre du jour.

A l'horizon 2020, plusieurs axes pourront être développés en vue de favoriser la cohésion sociale :

- Lutter contre l'isolement social quel qu'en soit la cause (capacités physiques, pécuniaires,...), notamment en diffusant la culture au plus près des habitants
- Encourager et soutenir les projets des acteurs locaux
- Développer une politique culturelle (politique tarifaire pour l'accès de tous aux services proposés)

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

1. Maintenir et enrichir le lien social

- Organisation d'un système de ramassage par navettes pour permettre aux aînés de se rendre à des manifestations
- Soutenir la rénovation et l'aménagement d'espaces publics propices à la rencontre et aux échanges
- Réflexion sur une politique tarifaire permettant à tous de bénéficier des services proposés par la communauté de communes

2. Conforter l'offre culturelle

- Soutenir et conforter la présence artistique sur l'ensemble du territoire association du théâtre du Pilier soutien pour devenir scène régionale
- Soutenir et conforter la présence artistique sur l'ensemble du territoire cirque Bobof aide pour trouver un emplacement durable
- Uniformiser le fonctionnement des médiathèques
- Développer les bibliothèques de rue

3. Maintenir la vitalité associative

- Soutenir les associations qui créent du lien social et contribuent à l'éducation de la jeunesse : soutien logistique par le prêt de matériel portant le logo de l'intercommunalité (gobelets)
- Appel à projets communautaire en direction des associations sur le thème de la cohésion sociale
- Transfert du complexe sportif évolutif couvert (COSEC) de Giromagny à l'intercommunalité et rénovation
- Organiser une fête communautaire

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

La mise en place du schéma de gouvernance doit permettre tout au long de la mise en œuvre du contrat de ruralité :

- d'assurer les bonnes conditions partenariales relatives au suivi des engagements et de leur actualisation dans le cadre des programmes annuels d'actions
- d'affirmer la stratégie communautaire en matière de développement territoriale
- d'organiser l'ensemble des échanges techniques liés à la mise en place des orientations du contrat de ruralité sur toutes les thématiques
- de garantir la participation et l'implication des habitants dans la supervision et l'évaluation du contrat l'assurance de leur participation aux instances idoines
- de préparer les conditions d'évolution du contrat

La gouvernance du contrat de ruralité s'inscrit ainsi dans la dynamique d'évolution du partenariat initiée par la démarche d'élaboration et tend à garantir la bonne application du projet de territoire.

• Les instances de pilotage du contrat de ruralité

En accord avec ses partenaires, la CCVS définit les modalités d'animation générale du contrat à travers l'installation de nouvelles instances de travail, dont elle a la responsabilité de préparation et d'animation, en lien avec les co-pilotes du contrat : l'État et les autres partenaires.

La mise en place de ces instances de pilotage et d'animation ne saurait limiter la capacité d'initiative des autres partenaires pour organiser des temps d'échange et de travail essentiels au bon fonctionnement des dispositifs et l'application du contrat de ruralité, dans le respect du partage des compétences et d'information mutuelle.

Deux instances sont mises en place : un comité de pilotage communautaire et un comité technique communautaire.

1) Le comité de pilotage

Afin de rendre effectif le côté prospectif et opérationnel du présent contrat de ruralité un comité de pilotage est institué.

Le comité de pilotage devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires. Le règlement sera adopté lors de la première séance qui se déroulera à l'automne 2017.

• Composition : élus et représentants des signataires

Instance centrale de l'animation du contrat et de la formulation d'arbitrage, le comité de pilotage communautaire est co-présidé par Messieurs le Préfet et le Président de la communauté de communes ou leur représentant respectif.

L'ensemble des parties signataires identifiées dans le présent contrat sont membres du comité de pilotage. L'extension du réseau de participation devra être actée en accord avec les pilotes du contrat. Le quorum est fixé à 6 présents.

- **Son rôle : assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.**

Il assure la bonne conduite du projet à un niveau stratégique, en s'assurant :

- d'une supervision effective des avancées des projets et actions prévues au titre des six thématiques du contrat ;
- d'un examen de la réalité des engagements partenariaux dans la mise en œuvre du contrat et des contreparties prévues ;
- d'un ajustement de la stratégie du projet, opérée dans le cadre de l'actualisation du programme d'actions annuel et en fonction des données d'évaluation et d'observation ;
- du partage des informations relatives à la programmation financière annuelle et à ses résultats ;
- de la bonne mise en place des démarches de co-construction à l'échelle locale avec le collège des habitants.

L'équipe de la C CVS assure la préparation de la co-animation du comité de pilotage, en s'appuyant sur les travaux préparatoires en instance technique et en consultant les communes. La C CVS assurera par ailleurs le lien avec l'ensemble des élus communautaires, en programmant, autant que de besoin, des réunions de présentation et de discussion relative à la mise en œuvre du contrat et des orientations.

- **Le rythme des réunions.**

Par soucis d'efficacité, le comité de pilotage devra se réunir a minima une fois par trimestre, néanmoins, tout membre pourra en demander la réunion expresse en cas de nécessité, après acceptation expresse par Monsieur le Préfet dans les 10 jours qui suivent ladite demande. Une réunion annuelle de l'ensemble des signataires et des partenaires associés sera organisée et devra présenter un bilan des actions réalisées.

2) Le comité technique communautaire

Le comité technique communautaire est responsable de la bonne préparation des réunions du comité de pilotage et de la supervision générale des travaux liés à la mise en place des projets et actions des 6 thématiques du contrat de ruralité.

Préparé et animé par la C CVS, en la personne du Vice-Président en charge du Logement et du Cadre de vie et des services communautaires, en étroite collaboration avec les services de l'État et les autres partenaires, le comité technique communautaire se réunit autant que de besoin, sur impulsion des pilotes.

Le comité technique met en débat et travaille sur :

- le partage et l'analyse des éléments d'observation et d'évaluation pouvant conduire à un ajustement de la stratégie du contrat ;
- la préparation et la finalisation des programmes d'actions annuels ;
- le partage des informations et des évolutions relatives aux éventuelles projets de construction

- la présentation des résultats des programmations annuelles et les modalités de préparation des appels à projets ;
- la conduite et le partage des travaux d'évaluation régulière du contrat, en œuvrant au suivi des engagements et du déploiement des actions, d'un point de vue global, sectoriel et territorial ;
- la programmation de travaux complémentaires, pouvant être engagés dans le cadre de comités thématiques ou groupe de travail ad hoc.

Le comité technique associe l'ensemble des représentants des parties signataires du contrat. La participation des parties prenantes non signataires est également attendue, conformément aux principes posés précédemment.

Parmi les parties non signataires pleinement associées au comité technique, les représentants du collège des habitants sont des acteurs dont la participation est essentielle au respect des objectifs d'animation générale du contrat de ruralité.

B) L'ingénierie mobilisée

Au titre de l'animation du présent contrat et, afin d'aider au suivi quotidien et à la réalisation des différents projets, il est proposé de recourir aux membres du bureau de la CCVS et à une chargée de mission.

• La composition de l'équipe projet intercommunale

Président, 1ère Vice-Présidente et Directeur Général des services, coordination

Vice-présidente pour le cadre de vie et le logement : pilote

Autres membres du bureau de la CCVS pour mener la mise en œuvre du contrat dans leurs domaines de compétences respectifs, définis par leur délégation : Vice-Président à l'aménagement du territoire, Vice-Président à la culture, Vice-Président au développement économique et touristique, Vice-Présidente à la communication, Vice-présidente à l'action sociale et à la petite enfance, Vice-Présidente aux affaires scolaires, Conseiller délégué à l'environnement, Conseiller délégué à la vie associative, et Conseiller délégué aux nouvelles technologies.

• L'ingénierie et les organisations de travail chargées de la mise en œuvre des actions

La mobilisation du FNADT dédié à l'ingénierie mise en place dans le cadre de l'AMI revitalisation du bourg centre n'est pas possible pour l'ingénierie du contrat de ruralité. Le recrutement d'un chargé de mission est donc envisagé pour coordonner le contrat de ruralité.

Les commissions constituées et pilotées par les vices-présidents et les conseillers délégués seront chargées de faire des propositions sur les modalités précises de mise en œuvre du présent contrat pour les actions qui concernent leur domaine de compétence (valider les avant-projets avant vote en conseil, proposer d'éventuelles modifications, ...).

En outre, le service d'administration générale pourra être sollicité ponctuellement pour les missions qui relèvent de ses compétences habituelles.

Pour les missions plus conséquentes en termes de temps et de technicité, il sera fait recours à des bureaux d'études externes.

L'organisation et l'ingénierie mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi, sont laissées à l'appréciation de M. le Préfet.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Afin d'intégrer la participation de l'ensemble des citoyens du territoire, un collège des citoyens sera constitué. Les modalités de représentation seront appréhendées lors de la première réunion du comité de pilotage communautaire.

Les modalités de représentation du collège des habitants au comité technique seront actées avec les pilotes du contrat à l'issue de son installation. La CCVS veillera à la représentation équitable et à la mise en place des conditions de la participation pleine et entière des représentants des habitants et acteurs locaux.

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 05 juillet 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

Selon le principe d'annualité budgétaire, chaque année une annexe financière sera proposée par le comité de pilotage afin de faire aboutir les projets nouveaux, non inclus dans le présent contrat.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui auront contribué.

VI) Modification du contrat

Le présent contrat, signé entre l'Etat et la Communauté de Communes des Vosges du Sud, donne l'ambition du territoire pour les 4 années à venir. Le contrat de ruralité pourra faire l'objet d'un avenant annuel de déclinaisons des actions et de financement.

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

La participation d'un partenaire non initialement prévue au présent contrat sera également intégrée dans celui-ci par voie d'avenant.

L'inscription des différents projets, au titre du présent contrat de ruralité, ne vaut pas promesse de subventions. Chaque opération devra faire l'objet d'une demande de subvention selon les modalités réglementaires. En ce sens, aucun commencement d'exécution d'un projet ne pourra être opéré avant la date à laquelle le dossier sera réputé complet.

Signatures

Contrat établi le 05 juillet 2017 à Giromagny

Monsieur Hugues BESANCENOT,
Préfet du Territoire de Belfort



Monsieur Jean-Luc ANDERHUBER
Président de la communauté de communes
des Vosges du Sud



Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - valeur réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.*

Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud

Plan d'actions

ANNEXE



Plan d'actions pour la thématique transversale (T)
Cohésion et identité du territoire

ACTION T-1 uniformiser les compétences	Choisir et harmoniser les compétences communautaires
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion et identité du territoire	Thématiques secondaires :
<i>Pilotes, partenaires</i>	CCVS : Commissions, Conseil communautaire
<i>Descriptif</i>	Choix des compétences facultatives et optionnelles intéressantes pour le territoire en tenant compte notamment des objectifs du présent contrat Il s'agit de retenir au plus vite les compétences importantes pour notre territoire parmi les compétences facultatives et optionnelles actuellement en œuvre sur une partie du territoire seulement : pour être unie la CCVS doit partager les mêmes compétences sur l'ensemble de son territoire
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2017 - 2018

ACTION T-2 : définir une identité communautaire	Acquisition de matériel avec le logo intercommunal	
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion et identité du territoire	Thématiques secondaires : transition écologique	
<i>Descriptif</i>	Acquisition de matériel avec le logo de la CCVS à utiliser dans les manifestations communautaires et à prêter aux associations. Une première étape consistera à l'acquisition de gobelets réutilisables pour limiter les déchets, puisque certains organismes en ont déjà fait la demande auprès de la communauté de communes. Cela permettra également une première action avec un coût modéré. Un système de mise en consigne lors des prêts aux associations ou des manifestations communautaires pourra être mis en place.	
<i>Pilotes, partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : administration générale et commission communication	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Financements potentiels
	Achats de gobelets éco-cup : à définir	LEADER Vosges comtoises action 2-3 Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 -2018	

ACTION T-2 : définir une identité communautaire	Mettre en place une signalétique communautaire
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion et identité du territoire	Thématiques secondaires : N° 3 Attractivité du territoire
<i>Descriptif</i>	Uniformiser et compléter la signalétique existante non seulement pour informer mais pour créer une image valorisante et attractive du territoire et permettre l'identification des communes qui le composent. Cette signalétique concernera dans un premier temps les communes « portes » de la communauté de communes, puis dans un deuxième temps les commerces, les services, et les informations touristiques. Elle devra s'inscrire en cohérence avec l'étude sur la signalétique et l'affichage publicitaire qui es prévue sous maîtrise

	d'ouvrage du Parc régional dans le cadre de l'OGS du Ballon d'Alsace.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / PNRBV / Belfort tourisme	
<i>Moyens humains</i>	En interne : Commission communication En externe : AMO ,	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Financements potentiels
	Etudes à définir	Etat
	Travaux	Région
	Frais annexes	Département
	Maîtrise d'oeuvre	Leader Vosges comtoises action 2-1
	AMO	Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 – 2018 : phase 1 et 2018- 2019 : phase 2	

Plan d'actions pour la thématique 1
L'accès aux services

ACTION 1-1 : Améliorer l'offre médicale	Etude préalable à l'installation d'une maison médicale	
<i>Thématiques de rattachement</i> Accès aux services	Thématiques secondaires :	
<i>Descriptif</i>	<p>La CCVS dispose d'une maison médicale à Etueffont et bénéficie d'une maison de santé pluridisciplinaire installée en limite de l'intercommunalité, aux Errues. La partie Ouest de la communauté de communes est en revanche dépourvue de ce type d'équipements. Parallèlement la démographie médicale, laisse présager un manque de médecins généralistes dans les 5 ans. Il convient donc de prendre les devants et de favoriser l'installation de nouveaux praticiens sur ce secteur.</p> <p>L'étude permettra de définir le meilleur emplacement pour implanter cet équipement, en définir la dimension et les coûts de réalisation. Compte-tenu de la présence de bâtiments vacants sur cette partie du territoire, une construction nouvelle n'est pas envisagée. L'établissement public foncier (EPF) interdépartemental du Doubs pourrait à se titre être associé à l'étude. La possibilité d'autre regroupement de professionnels de santé à partir de pôles de soins existant sera également étudiée.</p>	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / ARS	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : bureau d'études externe	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes à définir	Etat 10 %
	Travaux	Région
	Frais annexes	Département
	Maîtrise d'oeuvre	FEADER
	AMO	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 élaboration du cahier des charges 2018-2019 réalisation de l'étude	

ACTION 1-2 : améliorer l'offre de services « petite enfance »	Extension du RAM et du LAPE	
<i>Thématiques de rattachement</i> Accès aux services	Thématiques secondaires : transversale « Cohésion et identité »	
<i>Descriptif</i>	<p>Le Relais Assistante Maternelle (RAM) et le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) sont actuellement installés dans le bourg central d'Etueffont, où il était mis à disposition des usagers de l'ex-CCPSV. Pour une meilleure qualité de service, il serait opportun d'organiser l'accès de ces lieux d'accueil pour tous les habitants de l'intercommunalité, y compris ceux de l'ex-CCHS. L'installation de nouvelles antennes pour ces lieux d'accueil est également envisagée (dans des bâtiments communautaires). Cette extension serait complétée par une réflexion sur l'amplitude horaire la mieux adaptée pour ce type de service</p>	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / CAF	
<i>Moyens humains</i>	En interne : Commission action sociale	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Travaux d'aménagement à définir	Etat
	Acquisition de matériel	Département
	AMO	Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017-2018	

ACTION 1-3 : œuvrer pour le maintien à domicile des aînés	Adapter les logements à la dépendance			
<i>Thématiques de rattachement</i> Accès aux services	Thématiques secondaires :			
<i>Descriptif</i>	A l'instar de ce qui se pratique sur le périmètre de l'ex-CCHS où une OPAH est en cours. Il serait proposé de faire intervenir un bureau spécialisé chez les personnes demandeuses, pour analyser les travaux possibles, ainsi que l'éligibilité au programme Habiter mieux de l'ANAH. La CCVS prendrait en charge, sur le périmètre de l'ex-CCPSV une dizaine de dossiers par an (coût 10x150 = 1500 €)			
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / ANAH			
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : recours à un bureau spécialisé			
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT		Partenaires potentiels	
	Etudes / dossier	700 €	Etat ANAH	350
			Département	200
			Autofinancement	150
	TOTAL	700 €	TOTAL	700 €
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 à 2020			

ACTION 1-3 : œuvrer pour le maintien à domicile des aînés	Renforcer l'information sur les dispositifs d'aide existant			
<i>Thématiques de rattachement</i> Accès aux services	Thématiques secondaires : N° et N°			
<i>Descriptif</i>	Concevoir un plan de communication pour ce public particulier de seniors : livret récapitulatif des aides existantes, communication sur le site internet de la CCVS, ...			
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /			
<i>Moyens humains</i>	En interne : Commission communication et commission action sociale En externe :			
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT		Partenaires potentiels	
	Edition d'un livret	à définir	Etat	
			Autofinancement	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2018			

ACTION 1-4 : améliorer l'accès aux services à la personne	Organiser les permanences des acteurs de la vie sociale dans l'intercommunalité		
<i>Thématiques de rattachement</i> Accès aux services	Thématiques secondaires : N° et N°		
<i>Descriptif</i>	Etendre les permanences existantes dans les deux anciennes intercommunalités et compléter par d'autres services et d'autres lieux d'accueil (réparties dans les 3 bourgs) Pour accueillir permanences des services sociaux (AS, PMI), des services d'emploi et de formation (Pôle emploi pour suivi mensuel des demandeurs d'emploi, Missions locale (présente à Giromagny), CD90 (suivi des bénéficiaires du RSA), des services de santé (PMI), des services administratifs (CPAM, MSA).		
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS		
<i>Moyens humains</i>	En interne : administration générale		
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT		Partenaires potentiels

	Aménagement de locaux à définir	Etat
		Département
		Région
		Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018-2019	

ACTION 1-4 : améliorer l'accès aux services à la personne	Accès gratuit à une connexion internet pour réaliser les démarches administratives en ligne	
<i>Thématiques de rattachement</i> Accès aux services	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	En complément de l'action 1-4 A. Installation de ce matériel informatique sur les sites retenus pour les permanences des services aux personnes	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : AMO , MO cnl ou privé	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Achat matériel à définir	
	Travaux de branchement	Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2019	

ACTION 1-4 : améliorer l'accès aux services à la personne	Réflexion sur l'opportunité de mettre en place un CIAS	
<i>Thématiques de rattachement</i> Accès aux services	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Etendre les services à tous et les réunir au sein d'une seule structure (avec toujours plusieurs antennes) pour en harmoniser et en faciliter le fonctionnement	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / CAF	
<i>Moyens humains</i>	En interne : commission action social / conseil communautaire	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2020	

ACTION 1-5 : améliorer les conditions d'accueil dans les écoles	Equipements numériques des écoles	
<i>Thématiques de rattachement</i> Accès aux services	Thématiques secondaires : N° 3 « Attractivité du territoire »	
<i>Descriptif</i>	<p>Le territoire de la CCVS est maillé par un réseau de 16 école et 37 classes (hors maternelles) . Deux classes seulement sont pourvues de tableau interactif , à Giromagny ou existe également une classe mobile numérique. Aussi il serait souhaitable de proposer un équipements en tablette et tableaux numériques à l'ensemble des écoles afin de développer de façon homogène l'utilisation de l'outil informatique par les scolaires.</p> <p>L'objectif serait d'organiser un marché groupé afin de faire bénéficier les communes de tarifs intéressants, et de mobiliser des subventions en vue d'alléger la charge nette pour les écoles communales et les RPI.</p> <p>Il est proposé un équipement de 10 tablettes et 1 tableau numérique pour 2 classes élémentaires par site, soit 16 équipements et 160 tablettes).</p> <p>L'équipement pourrait être prévu sur 3 années.</p>	
<i>Pilotes partenaires</i>	Mairies, RPI, Education nationale	

<i>Moyens humains</i>	En interne : administration générale pour la mise en forme et le lancement d'un marché groupé		
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT / an		Partenaires potentiels
	Acquisition de tablettes	22 000 €	Etat 70 % 53 900 €
	Acquisition de TBI	55 000 €	
			Autofinancement 30% 23100 €
	TOTAL	77 000 €	TOTAL 77 000 e
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 à 2020 Equipement des écoles par tiers		

Plan d'actions pour la thématique 2
La revitalisation des bourgs centres

ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Actions ANAH volet « façades »
<i>Thématiques de rattachement</i> Revitalisation des bourgs-centres	Thématiques secondaires : N° 3 « Attractivité du territoire »
<i>Descriptif</i>	Proposer des actions d'amélioration de l'habitat (façades) dans les bourgs d'Etueffont et de Rougemont-le-Château pour compléter l'offre de réhabilitation possible sur le centre -bourg de Giromagny. Définir un cahier des charges pour fixer les conditions d'éligibilité à une aide pour la réalisation de ces travaux, avec un quota maximal de dossier par an. L'extension de l'OPAH en cours à Giromagny à ces communes, n'est pas envisagée car cette procédure semble lourde par rapport aux résultats attendus. Des actions plus ponctuelles seront menées sur ces deux bourgs en incitant les propriétaires à agir par la mobilisation à la fois des fonds de l'ANAH et d'aide communautaire pour les frais d'étude.
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / ANAH programme « Habiter mieux »
<i>Moyens humains</i>	En interne : commission logement cadre de vie
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 à 2020

ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Habiter autrement : suivi et animation d'un projet d'habitat participatif		
<i>Thématiques de rattachement</i> Revitalisation des bourgs-centres	Thématiques secondaires : N° et N°		
<i>Descriptif</i>	Expérimentation d'un nouveau mode d'habiter à travers la réhabilitation d'un ancien presbytère à Giromagny – AMO suivi animation du projet		
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Commune de Giromagny / Gaia Energie / PNRBV / AUTB		
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : bureau d'études		
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels	
	Etudes	Etat contrat de ruralité	
	Travaux	Fondation du Patrimoine (sûrement)	
	Frais annexes	Département (sûrement)	
	Maîtrise d'œuvre	Région (sûrement)	
	AMO	67 908,00 €	FNADT 70 % si action réalisée avant décembre 2017
			Autofinancement (part commune et CCVS à définir)
	TOTAL	67 908,00 €	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2018		

ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Réflexion sur l'adhésion à l'EPF
<i>Thématiques de rattachement</i> Revitalisation des bourgs-centres	Thématiques secondaires : N° et N°
<i>Descriptif</i>	Adhérer à l'EPF intercommunal du Doubs intervention pour l'habitat et également les friches commerciales et industrielles permettrait de différer les investissements et de saisir les opportunités d'acquisition de bâtiments, même lorsque les projets pour

	leur occupation ne sont pas encore clairement définis. Cette adhésion requiert la prise de compétence « PLH »
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /
<i>Moyens humains</i>	En interne : Commission économie et tourisme et commission logement cadre de vie puis conseil communautaire
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017

ACTION 2-2 : soutenir le commerce de proximité	Mise en place d'un animateur économique	
<i>Thématiques de rattachement</i> Revitalisation des bourgs-centres	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	<p>Cette action doit être menée dans une opération globale FISAC de redynamisation commerciale.</p> <p>Mise en place d'un suivi et d'une animation notamment en termes d'information, de communication et d'assistance aux professionnels.</p> <p>Mise en place d'un véritable travail de veille économique et de terrain auprès des commerçants existants et porteurs de projets</p> <p>Dynamisation de l'économie, communication</p> <p>Accompagnement des porteurs de projets en lien avec l'AMI centre bourg</p> <p>Suivi des locaux professionnels vacants</p> <p><i>A noter que le futur animateur ou assistant technique au commerce sera recruté uniquement sous contrat privé et que la participation de l'État sera limitée à 20 %, plafonnée à 15 000 € pour un emploi à temps plein (information DIRECCTE)</i></p> <p><i>Une mutualisation de ce poste avec l'Office du tourisme pourrait permettre d'augmenter les permanences dans le local dédié</i></p>	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Etat (FISAC)/ collectivités locales / partenaires financiers de l'opération FISAC (notamment CCI, CMA), association des commerçants	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : un poste d'animateur mutualisé avec l'Office du tourisme ?	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	
	Etudes	Etat FISAC 20% 12 000 €
	Travaux	Etat
	Frais annexes	Département
	Maîtrise d'oeuvre	Région
	AMO	FISAC
	Création d'un poste 60 000 €	Autofinancement (80 %) 48 000 €
	TOTAL 60 000 € pour 18 mois	TOTAL 60 000 €
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2018	

ACTION 2-2 : soutenir le commerce de proximité	Etude de programmation d'une maison des produits locaux	
<i>Thématiques de rattachement</i> Revitalisation des bourgs-centres	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	<p>L'aménagement d'une « Maison des produits locaux » répondrait à différents objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réutiliser une cellule vacante, contribuant ainsi à la continuité du linéaire commercial - Concourir à la mise en valeur des produits locaux - Créer un produit d'appel qui mobilise les touristes à s'arrêter 	

	- Répondre à une demande sur des produits manquants parmi lesquels on peut citer les produits bio, l'épicerie, la librairie et les cartes postales...	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : bureau d'études	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etude 15 000 €	Etat contrat de ruralité 10 %
		Leader GAL Vosges comtoises
		Autofinancement
	TOTAL 15 000 €	TOTAL 15 000 €
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018	

ACTION 2-2 : soutenir le commerce de proximité	Candidature à l'appel à projet FISAC 2018	
<i>Thématiques de rattachement</i> Revitalisation des bourgs-centres	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Réalisation d'un document d'étude préalable au dépôt d'un dossier de candidature FISAC (Fond d'Intervention à destination des Services, artisans et commerçants) afin de soutenir l'activité commerciale et artisanale sur l'ensemble de la CCVS - réalisation des enquêtes de terrain, élaboration d'un programme d'actions et montage du dossier de candidature	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : bureau d'étude – prestataire externe obligatoire (demande DIRECCTE)	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes 15 000 €	Etat
		Autofinancement
	TOTAL 15 000 €	TOTAL
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2018	

Plan d'actions pour le thème 3
L'attractivité du territoire

ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Projet de développement touristique : étude d'opportunité	
<i>Thématiques de rattachement</i> Attractivité du territoire	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	<p>Cette étude est absolument nécessaire en amont des autres opérations envisagées ; elle a pour objet l'élaboration du projet de développement touristique de la CCVS encore modestement identifié par les touristes, parce qu'il lui manque un produit phare. Et ce d'autant plus qu'il y a un risque fort de confusion ou d'amalgame entre la CC Vosges du Sud et la destination touristique haute-saônoise « Vosges du Sud », qui englobe notamment la station thermale de Luxeuil-les-Bains, le site UNESCO Notre-Dame du Haut de Ronchamp, le plateau de mille étangs et la planche des belles filles, nouvelle référence cycliste grâce aux passages du Tour de France.</p> <p>Détail : sur la base d'un diagnostic et en lien avec l'Opération Grand Site, élaboration d'un projet de développement touristique et d'un schéma d'organisation du tourisme à l'échelle du territoire de la CCVS</p> <p>Cette étude devra s'inscrire en complémentarité avec le programme d'étude de l'OGS du Ballon d'Alsace.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter la capacité d'accueil touristique -Améliorer l'accueil des clientèles touristiques -Structurer les acteurs du tourisme -Renforcer la communication -Etudier l'intérêt/l'opportunité de développer des projets tels que : le tourisme 'haut de gamme' en travaillant sur la mise en valeur du patrimoine, un Parc résidentiel de loisirs et/ ou hébergement insolites , une aire de services pour l'accueil de camping-car, du tourisme équestre... -Etudier les conditions de desserte du Grand Site 	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Commune de Giromagny / PNRBV / AUTB / Chambres Consulaires / Département / Région / Office de tourisme/ Gîtes de France / Porteurs de projets privés / SMIBA	
<i>Moyens humains</i>	En interne : chargé de missions En externe : bureau d'étude	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	
	Etude	18 000 €
		Partenaires potentiels
		Etat
		PNRBV
		Département
	Région	
	Leader GAL Vosges comtoises	
	Autofinancement	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017-2018	

ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Développer l'accès à l'information touristique par smartphone dans les bourgs	
<i>Thématiques de rattachement</i> Attractivité du territoire	Thématiques secondaires : N° 2 redynamisation des bourgs-centres	
<i>Descriptif</i>	Développer l'accès à l'information par smartphone dans les bourgs	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	

<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : AMO , MO cnl ou privé	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etude à définir	Etat
	Travaux	Leader GAL Vosges comtoises
	Frais annexes	Département
	Maîtrise d'œuvre	Autofinancement
AMO		
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2019- 2020	

ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Installation du musée de la mine dans l'ancien tissage du pont à Lepuix	
<i>Thématiques de rattachement</i> Attractivité du territoire	Thématique prioritaire : N° 3 Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Les gérants de la carrière de Lepuix, dont la mine est le cœur de métier, ont manifesté de l'intérêt pour ce projet et se sont déclarés prêts à y participer financièrement. Le musée serait mis en place à proximité du site d'exploitation de roches, dans le bâtiment désaffecté de l'usine du pont.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Carrières de l'Est / DRAC	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : AMO , MO cnl ou privé	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes à définir	Etat DRAC
	Travaux	Etat contrat de ruralité
	Frais annexes	Autofinancement
	Maîtrise d'oeuvre	
AMO		
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2019-2020	

ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Remise aux normes et réaménagement de chambres d'hôtes à Auxelle-Haut	
<i>Thématiques de rattachement</i> Attractivité du territoire	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Remise aux normes et réaménagement de 3 chambres d'hôtes à l'auberge communale « la Stolle » à Auxelle-Haut	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : AMO , MO cnl ou privé	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etude	Etat
	Travaux	Région
	Frais annexes	Leader GAL Vosges comtoises
	Maîtrise d'oeuvre	Autofinancement
AMO		
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2019-2020	

ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Améliorer les communications numériques et la téléphonie mobile	
<i>Thématiques de rattachement</i> Attractivité du territoire	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Améliorer les communications numériques et la téléphonie mobile	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / CD90	
<i>Moyens humains</i>	En interne : communication communication En externe :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes	
	Travaux	
	Frais annexes	Département
	Maîtrise d'oeuvre	Autofinancement
<i>AMO</i>		
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 2020	

ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Anticiper les besoins fonciers des entreprises	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématique prioritaire : N° 3 Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Anticiper les besoins d'extension des entreprises en réservant le foncier autour d'elles par l'inscription d'emplacements réservés au zonage du PLUi et par la réalisation d'un inventaire des friches présentant les caractéristiques techniques des bâtiments (ce type d'inventaire a été réalisé sur l'ex6CCPSV et devra être actualisé). Il sera opportun de prendre contact avec Tandem et ADNFC.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : comité de pilotage du PLUi / conseil communautaire	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 – 2019 (en fonction avancement du PLUi)	

ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de construction	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° transition écologique et N°	
<i>Descriptif</i>	Soutenir les filières locales : favoriser construction bois local dans les bâtiments publics en veillant à ce que les règles du PLUi soient compatibles avec les contraintes de ce type de construction et en s'associant au réseau des COFOR qui a déjà réalisé une AMO pour ce type de projet au collège de Giromagny.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Mairies / Réseau des communes forestières COFOR	
<i>Moyens humains</i>	En interne :	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2020	

ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de feu	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° transition écologique et N°	
<i>Descriptif</i>	Compte-tenu de l'importance des forêts communales sur le territoire de la CCVS, et de la rudesse des hivers, il s'agit de favoriser le recours au chauffage bois local (bûches, plaquettes) en pourvoyant au contrat d'approvisionnement avec le groupement Pasquier et en proposant du bois en affouage.	
<i>Pilotes partenaires</i>	Mairies / Réseau des communes forestières COFOR	
<i>Moyens humains</i>	En interne :	

Calendriers prévisionnels	2017 - 2020
---------------------------	-------------

ACTION 3-3 : préserver et valoriser le patrimoine	Contribuer à l'ouverture des paysages par le défrichement	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° transition écologique et N°	
<i>Descriptif</i>	Identifier les secteurs à enjeux à la fois pour l'agriculture, les paysages et le cadre de vie, et d'autre part identifier les exploitants susceptibles de les défricher pour pouvoir les exploiter. Il s'agirait de verser une subvention en contre-partie du défrichement.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Chambre interdépartementale d'Agriculture / PNRBV	
<i>Moyens humains</i>	En interne par la création d'un comité de pilotage possibilité d'AMO	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etude à définir	Etat
	Instruction des dossiers	Département
		Leader GAL Vosges comtoises
		Autofinancement
Calendriers prévisionnels	2017 - 2020	

ACTION 3-3 : Préserver et valoriser le patrimoine	Etude pour l'aménagement d'un site de promenade et de loisirs « nature » à Lachapelle-sous-Chaux	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématiques secondaires : N° 6 « cohésion sociale » et N°	
<i>Descriptif</i>	Etude préliminaire à la création d'un cheminement destiné à un public plutôt familial et aux personnes à mobilité réduite. Il devra offrir des opportunités de détente, d'oxygénation, de découverte ludique et pédagogique du milieu naturel. Parcours de moins de deux heures sur une boucle de 2 km. Le projet devra s'insérer dans le site et ne pas le modifier. Objectifs : faire connaître ce lieu exceptionnel et ces milieux qui abritent des espèces d'intérêt patrimonial au niveau régional et national. - en faire un site de découverte pour les écoliers - renforcer les valeurs de solidarité, de tolérance, de partage en faisant cohabiter pêcheurs, promeneurs et joggeurs - compléter l'offre de sentiers existante (BALISAGE 90)	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / CD 90 / ONF	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : bureau d'études	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etat des lieux et diagnostic 2 600,00 €	Etat
	Propositions d'aménagement et d'interprétation du site 1 400,00 €	Région
	Frais annexes	Département
	Maîtrise d'oeuvre	Leader GAL Vosges comtoises
	AMO	
		Autofinancement : part commune et CCVS à définir
	TOTAL 4 000,00 €	TOTAL
Calendriers prévisionnels	2017-2018	

ACTION 3-3 : Préserver et valoriser la patrimoine	Réhabilitation et développement des sentiers existants
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématique secondaire : N

	Thématiques secondaires : N° déplacements et N°	
<i>Descriptif</i>	Pour ne pas perdre l'existant il faut l'entretenir. Le réseau de sentiers thématiques contribue à l'attractivité de la CCVS. Il doit être entretenu pour maintenir cet inétri. Il s'agit notamment du sentier culturel « la ligne bleue », du sentier des mines, ...	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / CD90	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : AMO , MO cnl ou privé	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Travaux à définir	Etat
		Département
		Leader GAL Vosges comtoises
		Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2020	

Plan d'actions pour le thème 4
Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

ACTION 4-1 : proposer des alternatives à la voiture individuelle	Programmation et réalisation de liaisons cyclables et piétonnes intra et intervillages	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Recensement préalable des voies et passages à aménager Réalisation de voies douces pour connecter les communes entre elles, au sein d'un même RPI par exemple, et au sein des communes pour rejoindre les sites de service de façon sécuriser. L'objectif est de limiter la création de voie nouvelle et de favoriser la réappropriation des chemins d'usage.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : AMO , MO cnl ou privé	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes à définir	Etat
	Travaux	Département
	Frais annexes	Leader GAL Vosges comtoises
	Maîtrise d'œuvre	Autofinancement
	AMO	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2019 - 2020	

ACTION 4-1 : proposer des alternatives à la voiture individuelle	Piste cyclable transversale d'est en ouest étude	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématiques secondaires : N° Attractivité du territoire	
<i>Descriptif</i>	Cet équipement transversal permettrait de circuler à pied ou en vélo de bourgs en bourgs et donc d'accéder aux services de ces bourgs de façon sécurisée. Il permettrait également aux habitants et aux touristes d'accéder à la majeure partie du territoire en mode doux et d'être connectée à Belfort par la piste Belfort -Giromagny en cours de réalisation. L'étude aura pour objet d présenter les options envisageables compte tenu des différentes contraintes techniques et réglementaires qui seront recensées, et d'apporter des premiers éléments de chiffrage de ces options.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / CD 90	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : AMO ,	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes	Etat DETR 40 %
	Travaux	Etat contrat de ruralité
	Frais annexes	Département
	Maîtrise d'œuvre	Région
	AMO	Leader GAL Vosges comtoises
		Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 - 2020	

ACTION 4-2 : favoriser la mutualisation des moyens de transport	Installation d'un réseau de « vélib » ruraux	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	L'installation d'un réseau de vélos en partage permettrait de palier au manque de transport en commun en journée, typique des territoires ruraux, et de proposer la découverte de notre territoire à vélo pour les touristes. La flotte comprendrait une bonne part de vélos à assistance électrique pour tenir compte de la topographie et être accessible au plus grand nombre, quelle que soit sa condition physique. Une attention particulière sera apportée au rapport investissement / fonctionnement du dispositif envisagé, avant d'acter sa mise en œuvre.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe : AMO , MO cnl ou privé	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes	Etat
	Travaux	Leader GAL Vosges comtoises
	Frais annexes	Autofinancement
	Maîtrise d'œuvre	PNRBV
	AMO	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 - 2020	

ACTION 4-2 : favoriser la mutualisation des moyens de transport	Création d'aires de covoiturage	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Aménagement d'aires de covoiturage sur les sites stratégiques retenus suite aux travaux de l'atelier thématique « déplacements » organisés dans le cadre de l'élaboration du PLUi.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Acquisition de signalétique	Etat
	Aménagement de parking sécurisé	Leader GAL Vosges comtoises
	Frais annexes	
	Maîtrise d'œuvre	
	AMO	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 - 2020	

Plan d'actions pour la thématique 5
La transition écologique et énergétique

ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques	
<i>Thématiques de rattachement</i> Transition écologique et énergétique	Thématiques secondaires : attractivité du territoire	
<i>Descriptif</i>	Installation de bornes de rechargement dans les bourgs, pour encourager l'acquisition de ce type de véhicule par nos concitoyens et permettre le rechargement des véhicules des habitants et des touristes. Cela apportera également l'image d'un territoire soucieux de l'environnement et moderne Compétence définie à l'article L. 2224-37 du CGCT	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /PNRBV ; LEADER Vosges Comtoises	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes	Etat contrat de ruralité
	Travaux	PNRBV
	Frais annexes	LEADER
	Maîtrise d'œuvre	Autofinancement
	AMO	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2020	

ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Favoriser les constructions bois	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Dans le cadre du PLUi, instaurer des règles compatibles avec la construction bois	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Commission Aménagement du territoire et comité de pilotage du PLUi	
<i>Moyens humains</i>	En interne :	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 - 2019	

ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Mise en place de pedibus pour les déplacements péri-scolaires	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Au sein des communes ou dans le cadre de RPI peu étendu, il s'avère que les temps de circulation à pied peuvent être plus courts qu'en bus, surtout lorsqu'il s'agit de transporter des enfants. Le pedibus – déplacement à pied des enfants sous la surveillance d'accompagnateurs en empruntant des voies douces de préférence – présente également l'avantage de ne pas générer de coût supplémentaire et d'être sain pour ses usagers. Cette action serait mise en œuvre à la demande des mairies ou RPI.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Mairies / RPI	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes	Etat contrat de ruralité

	Travaux de sécurisation des itinéraires	Autofinancement
	Frais annexes	
	Maîtrise d'œuvre	
	AMO	
<i>Calendriers prévisionnel</i>	2017 - 2020	

ACTION 5-2 : réduire les volumes de déchets	Développer un service de broyage itinérant	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Malgré le recours à des broyeurs le volume des déchets verts est très important, d'autant plus que le brûlage de ces déchets a été interdit par arrêté préfectoral. Cette action propose d'étendre le service existant sur l'ex-CCPSV et consistant à déplacer le broyeur dans les communes. Cela permet un meilleur accès au service, mais aussi à chacun (y compris commune) de pouvoir récupérer le bois broyé pour une utilisation dans les espaces verts et les jardins. Il s'agit donc d'organiser cette tournée et d'adapter le matériel voire d'en changer une partie.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : VP logistique En externe :	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2018	

ACTION 5-2 : réduire les volumes de déchets	Favoriser les projets de méthanisation	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Accompagner les projets de méthaniseur des exploitants en lien avec l'action du GAL des Vosges comtoises, par voie de subvention	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / GAL Vosges comtoises / Chambre d'Agriculture / SIAGEP	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes	Etat
	Travaux	Leader Vosges Comtoise action 1-1
	Frais annexes	Autofinancement
	Maîtrise d'œuvre	
	AMO	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 - 2020	

Plan d'actions pour la thématique 6
La cohésion sociale

ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Organisation d'un système de ramassage par navettes pour permettre aux aînés de se rendre aux manifestations	
<i>Thématiques de rattachement Cohésion sociale</i>	Thématiques secondaires : accès aux services	
<i>Descriptif</i>	Rompre l'isolement des aînés, en organisant des déplacements à des manifestations (marché hebdomadaire, spectacles.). Les 2 mini bus de la CCVS seraient mobilisés à cet effet. Un recrutement en contrat-aidé permettrait de trouver un chauffeur pour cette action.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Commission action sociale	
<i>Moyens humains</i>	En interne : administration générale En externe :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Recrutement	
		Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2019-2020	

ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Soutenir la rénovation et l'aménagement d'espaces publics propices aux rencontres et aux échanges	
<i>Thématiques de rattachement Cohésion sociale</i>	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Rénover ou compléter les équipements (salle des fêtes, parc, bancs publics)	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : administration générale En externe :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Achat de matériel	Etat
		Autofinancement
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2019 - 2020	

ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Réflexion sur une politique tarifaire	
<i>Thématiques de rattachement Cohésion sociale</i>	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Adapter la politique tarifaire de la CCVS pour que les habitants bénéficient de tous les services quels que soient leurs revenus	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / commission action sociale, culture, conseil	
<i>Moyens humains</i>	En interne :	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2018	

ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Soutien à l'association du Théâtre du pilier pour devenir scène régionale	
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion sociale	Thématiques secondaires : attractivité du territoire	
<i>Descriptif</i>	<p>Le théâtre des 2 sapins à Giromagny est fermé depuis 2011, sa réouverture au public est prévu courant 2017. Il est désormais intégré au nouveau bâtiment communautaire de l'Espace de la Savoureuse qui comprend trois entités : le centre socioculturel, la médiathèque et le théâtre du Pilier pour la programmation de spectacles et d'actions culturelles.</p> <p>Le théâtre du pilier a la capacité de devenir une scène conventionnée en s'appuyant sur une zone géographique intégrant Belfort et le Grand Belfort et la CCVS. Le savoir-faire de cette association permet d'envisager un meilleur rayonnement de ce nouvel équipement à l'échelle de la grande région Bourgogne Franche-Comté. La CCVS contribuera à la réussite de ce projet.</p>	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Théâtre du Pilier / DRAC /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
		DRAC
		Région
		Département
		Ville de Belfort
		CCVS
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2020	

ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Cirque Bobof	
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion sociale	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Ce cirque implanté depuis de nombreuses années sur notre territoire n'a plus d'emplacement et risque de quitter la CCVS. La CCVS interviendra auprès des maires ou des particuliers pour trouver une parcelle avec accès à l'eau et l'électricité et de taille suffisante.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : En externe :	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2018	

ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Harmoniser le fonctionnement des médiathèques	
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion sociale	Thématiques secondaires : transversale « cohésion et identité »°	
<i>Descriptif</i>	Le fonctionnement des médiathèques était sensiblement différent sur l'une et l'autre des anciennes intercommunalités. Il s'agit d'harmoniser l'organisation des médiathèques pour permettre la poursuite de l'animation et la mise en réseau	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Commission culture	
<i>Moyens humains</i>	En interne :	

ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Développer les bibliothèques de rue	
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion sociale	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Dans un territoire rural et donc étendu, la médiathèque bien que délocalisée sur 8 sites, n'est pas un service de proximité immédiate pour les résidents de petits villages. Pour compenser cet état de fait, des bibliothèques de rue pourraient être installées pour une utilisation en libre-service avec participation de la CCVS.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / Mairies	
<i>Moyens humains</i>	En interne : commission culture En externe :	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
		CCVS
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 à 2020	

ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Soutien logistique	
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion sociale	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt de matériel aux associations qui organisent des manifestations sur le territoire de la CCVS (gobelets pour commencer) - Organiser le partage : après réalisation d'un inventaire du matériel disponible dans les associations, mise en ligne du détail et des contacts pour favoriser les prêts entre les associations 	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS :	
<i>Moyens humains</i>	En interne : administration générale pour mise en ligne Commission vie associative pour inventaire	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2017 - 2018	

ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Appel à projet communautaires en direction des associations	
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion sociale	Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	La CCVS pourrait faire un appel à projet à destination des associations sur le thème de la cohésion sociale, et participerait financièrement au projet retenu Un cahier des charges serait préalablement établi précisant les conditions de candidatures et la subvention prévue.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS /	
<i>Moyens humains</i>	En interne : commission culture En externe :	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 et possibilité de reconduction à étudier	

ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Transfert du COSEC situé à Giromagny à l'intercommunalité et rénovation	
<i>Thématiques de rattachement</i>	Thématique secondaire : transition énergétique	
<i>Descriptif</i>	Isolation pour consommer moins d'énergie Prise en charge du complexe sportif évolutif couvert (COSEC) utilisé par les collégiens et les associations, situé à Giromagny, par la communauté de communes. Ce gymnase deviendrait intercommunal. Il s'agit d'un équipement structurant pour tout le nord du territoire et notamment pour toutes les associations pratiquant des activités en salle et organisant des compétitions. Ce gymnase nécessite une rénovation à l'horizon 2020 et notamment d'une isolation importante, qui sera réalisée en partenariat avec le conseil départemental, à qui la maîtrise d'ouvrage pourrait-être déléguée.	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS / CD 90	
<i>Moyens humains</i>	En externe : MO	
<i>Moyens financiers mobilisables</i>	Coût estimatif HT	Partenaires potentiels
	Etudes	Etat DETR
	Travaux 881 000 € mise en sécurité et reprise structurelle 100 000 € accessibilité et abords 112 000 € vestiaires 75 000 € enveloppe (isolation) 286 000 € sols 128 000 € traitement structurel sismique et reprise des fissures de dallage 180 000 €	Département
	Frais annexes	Région
	Maîtrise d'oeuvre	Autofinancement
	AMO	
	TOTAL	TOTAL 800 000 €
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2019 - 2020	

ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Organiser une fête communautaire	
<i>Thématiques de rattachement</i> Cohésion sociale	Thématique prioritaire : N° Thématiques secondaires : N° et N°	
<i>Descriptif</i>	Organiser un moment festif pour réunir tous les habitants, à reconduire chaque année à la même période pour l'intégrer dans les moments de vie de l'intercommunalité	
<i>Pilotes partenaires</i>	CCVS	
<i>Moyens humains</i>	En interne : commissions cadre de vie, vie associative, culture, ... En externe :	
<i>Calendriers prévisionnels</i>	2018 puis chaque année	

Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud

Ventilation par années

ANNEXE



ACTION T-1 uniformiser les compétences	Choisir et harmoniser les compétences communautaires
ACTION T-2 : définir une identité communautaire	Acquisition de matériel avec le logo intercommunal
ACTION T-2 : définir une identité communautaire	Mettre en place une signalétique communautaire : communes portes
ACTION 1-2 : améliorer l'offre de services « petite enfance »	Extension du RAM et du LAPE
ACTION 1-3 : œuvrer pour le maintien à domicile des aînés	Adapter les logements à la dépendance
ACTION 1-3 : œuvrer pour le maintien à domicile des aînés	Renforcer l'information sur les dispositifs d'aide existant
ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Habiter autrement : suivi et animation d'un projet d'habitat participatif
ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Réflexion sur l'adhésion à l'EPF
ACTION 2-2 : soutenir le commerce de proximité	Mise en place d'un animateur économique
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Projet de développement touristique : étude d'opportunité
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Améliorer les communications numériques et la téléphonie mobile
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de construction
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de feu
ACTION 3-3 : préserver et valoriser le patrimoine	Contribuer à l'ouverture des paysages par le défrichement
ACTION 3-3 : Préserver et valoriser le patrimoine	Etude pour l'aménagement d'un site de promenade et de loisirs « nature » à Lachapelle-sous-Chaux

ACTION 3-3 : Préserver et valoriser la patrimoine	Réhabilitation et développement des sentiers existants
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Mise en place de pedibus pour les déplacements péri-scolaires
ACTION 5-2 : réduire les volumes de déchets	Développer un service de broyage itinérant
ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Réflexion sur une politique tarifaire
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Soutien à l'association du Théâtre du pilier pour devenir scène régionale
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Cirque Bobof
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Harmoniser le fonctionnement des médiathèques
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Développer les bibliothèques de rue
ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Soutien logistique

ACTION T-1 uniformiser les compétences	Choisir et harmoniser les compétences communautaires suite
ACTION T-2 : définir une identité communautaire	Acquisition de matériel avec le logo intercommunal suite
ACTION T-2 : définir une identité communautaire	Mettre en place une signalétique communautaire : communes portes
ACTION 1-1 : Améliorer l'offre médicale	Etude préalable à l'installation d'une maison médicale : élaboration du cahier des charges
ACTION 1-2 : améliorer l'offre de services « petite enfance »	Extension du RAM et du LAPE suite
ACTION 1-3 : œuvrer pour le maintien à domicile des aînés	Adapter les logements à la dépendance
ACTION 1-3 : oeuvrer pour le maintien à domicile des aînés	Renforcer l'information sur les dispositifs d'aide existant suite
ACTION 1-4 : améliorer l'accès aux services à la personne	Organiser les permanences des acteurs de la vie sociale dans l'intercommunalité
ACTION 1-5 : améliorer les conditions d'accueil dans les écoles	Equipements numériques des écoles (par tiers)
ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Actions ANAH volet « façades »
ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Habiter autrement : suivi et animation d'un projet d'habitat participatif suite
ACTION 2-2 : soutenir le commerce de proximité	Mise en place d'un animateur économique suite
ACTION 2-2 : soutenir le commerce de proximité	Etude de programmation d'une maison des produits locaux
ACTION 2-2 : soutenir le commerce de proximité	Candidature à l'appel à projet FISAC 2018

ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Projet de développement touristique : étude d'opportunité suite
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Améliorer les communications numériques et la téléphonie mobile suite
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Anticiper les besoins fonciers des entreprises
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de construction
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de feu
ACTION 3-3 : préserver et valoriser le patrimoine	Contribuer à l'ouverture des paysages par le défrichement
ACTION 3-3 : Préserver et valoriser le patrimoine	Etude pour l'aménagement d'un site de promenade et de loisirs « nature » à Lachapelle-sous-Chaux suite
ACTION 3-3 : Préserver et valoriser la patrimoine	Réhabilitation et développement des sentiers existants suite
ACTION 4-1 : proposer des alternatives à la voiture individuelle	Piste cyclable transversale d'est en ouest étude
ACTION 4-2 : favoriser la mutualisation des moyens de transport	Installation d'un réseau de « vélibs » ruraux
ACTION 4-2 : favoriser la mutualisation des moyens de transport	Création d'aires de covoiturage
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques suite
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Favoriser les constructions bois
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Mise en place de pedibus pour les déplacements péri-scolaires suite
ACTION 5-2 : réduire les volumes de déchets	Développer un service de broyage itinérant suite
ACTION 5-2 : réduire les volumes de déchets	Favoriser les projets de méthanisation

ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Réflexion sur une politique tarifaire suite
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Soutien à l'association du Théâtre du pilier pour devenir scène régionale suite
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Cirque Bobof suite
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Harmoniser le fonctionnement des médiathèques suite
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Développer les bibliothèques de rue suite
ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Soutien logistique suite
ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Appel à projet communautaires en direction des associations
ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Organiser une fête communautaire

ACTION T-2 : définir une identité communautaire	Mettre en place une signalétique communautaire : informations touristiques, commerciales, et services
ACTION 1-1 : Améliorer l'offre médicale	Etude préalable à l'installation d'une maison médicale
ACTION 1-3 : œuvrer pour le maintien à domicile des aînés	Adapter les logements à la dépendance
ACTION 1-4 : améliorer l'accès aux services à la personne	Organiser les permanences des acteurs de la vie sociale dans l'intercommunalité suite
ACTION 1-4 : améliorer l'accès aux services à la personne	Accès gratuit à une connexion internet pour réaliser les démarches administratives en ligne
ACTION 1-5 : améliorer les conditions d'accueil dans les écoles	Equipements numériques des écoles (par tiers)
ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Actions ANAH volet « façades » suite
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Développer l'accès à l'information touristique par smartphone dans les bourgs
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Installation du musée de la mine dans l'ancien tissage du pont à Lepuix
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Remise aux normes et réaménagement de chambres d'hôtes à Auxelle-Haut
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Améliorer les communications numériques et la téléphonie mobile suite
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Anticiper les besoins fonciers des entreprises
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de construction
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de feu

ACTION 3-3 : préserver et valoriser le patrimoine	Contribuer à l'ouverture des paysages par le défrichement
ACTION 3-3 : Préserver et valoriser la patrimoine	Réhabilitation et développement des sentiers existants suite
ACTION 4-1 : proposer des alternatives à la voiture individuelle	Programmation et réalisation de liaisons cyclables et piétonnes intra et intervillages
ACTION 4-1 : proposer des alternatives à la voiture individuelle	Piste cyclable transversale d'est en ouest étude suite
ACTION 4-2 : favoriser la mutualisation des moyens de transport	Installation d'un réseau de « vélib » ruraux suite
ACTION 4-2 : favoriser la mutualisation des moyens de transport	Création d'aires de covoiturage suite
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques suite
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Favoriser les constructions bois suite
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Mise en place de pedibus pour les déplacements péri-scolaires suite
ACTION 5-2 : réduire les volumes de déchets	Favoriser les projets de méthanisation suite
ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Organisation d'un système de ramassage par navettes pour permettre aux aînés de se rendre aux manifestations
ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Soutenir la rénovation et l'aménagement d'espaces publics propices aux rencontres et aux échanges
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Soutien à l'association du Théâtre du pilier pour devenir scène régionale suite
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Harmoniser le fonctionnement des médiathèques suite
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Développer les bibliothèques de rue suite

ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Transfert du COSEC situé à Giromagny à l'intercommunalité et rénovation
---	--

ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Organiser une fête communautaire
---	---

ACTION T-2 : définir une identité communautaire	Mettre en place une signalétique communautaire : informations touristiques, commerciales, et services
ACTION 1-3 : œuvrer pour le maintien à domicile des aînés	Adapter les logements à la dépendance
ACTION 1-4 : améliorer l'accès aux services à la personne	Réflexion sur l'opportunité de mettre en place un CIAS
ACTION 1-5 : améliorer les conditions d'accueil dans les écoles	Equipements numériques des écoles (par tiers)
ACTION 2-1 : rénover l'habitat	Actions ANAH volet « façades » suite
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Développer l'accès à l'information touristique par smartphone dans les bourgs suite
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Installation du musée de la mine dans l'ancien tissage du pont à Lepuix suite
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Remise aux normes et réaménagement de chambres d'hôtes à Auxelle-Haut suite
ACTION 3-1 : développer l'attractivité touristique	Améliorer les communications numériques et la téléphonie mobile suite
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de construction
ACTION 3-2 : soutenir le développement économique	Soutenir la filière « bois » locale, volet bois de feu
ACTION 3-3 : préserver et valoriser le patrimoine	Contribuer à l'ouverture des paysages par le défrichement
ACTION 3-3 : Préserver et valoriser la patrimoine	Réhabilitation et développement des sentiers existants suite
ACTION 4-1 : proposer des alternatives à la voiture individuelle	Programmation et réalisation de liaisons cyclables et piétonnes intra et intervillages suite

ACTION 4-1 : proposer des alternatives à la voiture individuelle	Piste cyclable transversale d'est en ouest étude suite
ACTION 4-2 : favoriser la mutualisation des moyens de transport	Installation d'un réseau de « vélib » ruraux suite
ACTION 4-2 : favoriser la mutualisation des moyens de transport	Création d'aires de covoiturage suite
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques suite
ACTION 5-1 : réduire les émissions de CO2	Mise en place de pedibus pour les déplacements péri-scolaires suite
ACTION 5-2 : réduire les volumes de déchets	Favoriser les projets de méthanisation suite
ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Organisation d'un système de ramassage par navettes pour permettre aux aînés de se rendre aux manifestations suite
ACTION 6-1 : maintenir et enrichir le lien social	Soutenir la rénovation et l'aménagement d'espaces publics propices aux rencontres et aux échanges suite
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Soutien à l'association du Théâtre du pilier pour devenir scène régionale suite
ACTION 6-2 : favoriser l'accès à la culture	Développer les bibliothèques de rue suite
ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Transfert du COSEC situé à Giromagny à l'intercommunalité et rénovation suite
ACTION 6-3 : maintenir la vitalité associative	Organiser une fête communautaire